



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

DOC
CA1
EA
2003P15
EXF

**GOVERNMENT RESPONSE TO THE
REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE**



Partners in North America:

Advancing Canada's Relations with the United States and Mexico

DOC
b4317157(E)
b4317166(P)

INTRODUCTION

TABLE OF CONTENTS

The Government thanks the members of the Standing Committee for their work leading
Canada's Relations with the United States and Mexico: As we approach the tenth

Introduction	2
Recommendation 1	3
Recommendations 2 & 33	8
Recommendation 3	9
Recommendation 4	10
Recommendation 5	11
Recommendations 6 & 7	13
Recommendation 8	15
Recommendation 9	16
Recommendation 10	17
Recommendation 11	18
Recommendation 12	19
Recommendation 13	19
Recommendation 14	20
Recommendations 15 & 20	21
Recommendation 16	22
Recommendation 17	24
Recommendation 18	25
Recommendation 19	25
Recommendation 21	26
Recommendation 22	27
Recommendation 23	27
Recommendation 24	28
Recommendation 25	29
Recommendation 26	30
Recommendation 27	30
Recommendation 28	31
Recommendation 29	32
Recommendation 30	34
Recommendation 31	35
Recommendation 32	36
Recommendation 34	36
Recommendation 35	37
Recommendations 36 & 39	39
Recommendation 37	40
Recommendation 38	42

Foreign Affairs and Int. Trade
Affaires étrangères et Commerce int.

FEB - 1 2013

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

INTRODUCTION

The Government thanks the members of the Standing Committee for their work leading to the comprehensive December 2002 report *Partners in North America: Advancing Canada's Relations with the United States and Mexico*. As we approach the tenth anniversary of the implementation of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), the Report is timely in highlighting the opportunities and challenges for Canada posed by ever-increasing interdependence within the North American space.

The Report underlines that Canada's economic growth, prosperity and physical security are tied, more than ever, to the future of the continent. It is in our nation's vital interests to develop and promote the vibrant relationships which are contained within North America: Canada-United States (US), Canada-Mexico, and Canada-US-Mexico. At stake is Canada's future economic growth and prosperity, the physical safety and well being of our citizens, and the state of our shared environment.

The Report describes how managing relations with our North American Partners is pursued both on bilateral and trilateral bases. Our bilateral relationships with the US and Mexico have proven enormously successful, and continue to present the clearest opportunities to advance Canadian interests, while our trilateral efforts complement progress on the bilateral front. In this vein, the Government's strategy in North America is based on three pillars:

- ***Advancing Canadian Interests with the United States***
The US is the most dynamic economy in the world and represents Canada's largest market and largest investor. It is the source of much innovation and technology transfer for the Canadian economy. At the same time, by virtue of geography, Canada's physical and environmental security are intertwined with that of the United States.
- ***Strengthening Canada's Political and Economic Links with Mexico***
Through the NAFTA, Mexico has emerged as Canada's fourth largest export market and as a key partner in the hemisphere. Canada-Mexico linkages have experienced an impressive expansion in political, economic, social and cultural terms over the last decade, and the Government is committed to working with Mexico to build upon this solid relationship.
- ***Promoting the Development of a Broader Agenda of Trilateral Cooperation***
The success of NAFTA for all three countries has built firm underpinnings for trilateral cooperation in areas of interest to all Canadians and involving different levels of government.

Under these pillars fall a vast array of Government initiatives which aim to further Canada's interests in virtually all policy areas, including trade, agriculture, innovation, defence and security, public safety, environment, education, labour, governance, cultural relations, information and communications technologies, energy, and transportation. Some initiatives are well known to the public, such as the ambitious Canada-US Smart Border Action Plan; others tend to operate 'out of the public spotlight', like the Program for North American Mobility in Higher Education. Their implementation requires input and participation from a diverse range of actors, including provincial, territorial and municipal governments, the private sector, non-governmental organizations and civil society.

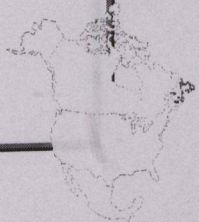
The Government of Canada recognizes the importance of public reflection on Canada's place in an increasingly interdependent global society. Globalization continues to change the way Canadians interact with the world – the North American dimension is one of the largest pieces of the puzzle. The Standing Committee's Report reaffirms that we can and must exercise sovereignty in taking important decisions about our country's future, and is an important contribution to the ongoing discussion on Canada's role and relations in North America.

Recommendation 1

The Government of Canada should explicitly make Canada's relations with its North American partners an overall policy priority. In that regard, and particularly in terms of defining the North American dimension of Canadian foreign policy, the Government should elaborate a coherent public strategy for advancing Canadian interests and values in the context of North America, including Mexico, beginning with its comprehensive response to the recommendations in this report.

The Government agrees that relations with our North American Partners should be a top policy priority for Canada. The Government's overall strategy on North America has been, and continues to be, to work bilaterally with the United States and Mexico and to complement these separate, proactive agendas through the exploration of possible trilateral initiatives in areas of mutual interest.

On a number of occasions over the last three years, the Government has underscored the importance it attaches to Canada's North American relationships. In 2000, the Government identified North American Linkages as a priority area for research in partnership with the academic community, and created a North America Bureau in the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) to better coordinate Canada's relations with the US and Mexico. Other departments have also created North America and Canada-US units. DFAIT's 2003 *Strategic Planning and Priorities*



Framework lists Canada-US and Canada-Mexico relations as among top Departmental priorities over the next three years. The 2002 *Speech from the Throne* emphasized that, working together, Canadians must secure our place in North America and in the world as a mature country, confident in who we are and where we are headed. The nation-wide *Dialogue on Foreign Policy*, launched by the Minister of Foreign Affairs in January 2003, is engaging Canadians on Canada's foreign policy directions, including those with respect to the North American space.

CANADA'S STRATEGY FOR NORTH AMERICA

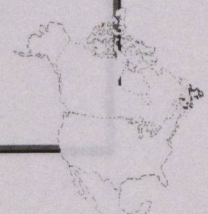
Implementing Canada's strategy requires the input and participation of a wide range of Canadian stakeholders, including provincial, territorial and municipal governments, the private sector, non-governmental organizations, and civil society. The Government remains committed to engaging all Canadians towards the following:

I ADVANCING CANADIAN INTERESTS WITH THE UNITED STATES

Increasing trade and investment flows with our largest trading partner. The Government is helping Canadian business to break into the US market, in particular focussing on women, young entrepreneurs and Aboriginal exporters. Since 1984, the New Exporters to Border States program has helped 14,400 companies in this regard. Over the past two years, Team Canada Atlantic missions to New York, Atlanta and Boston have generated business for Canadian companies, and the November 2001 Team Canada West Mission to Dallas and Los Angeles, led by the Prime Minister, provincial and territorial leaders signalled a new inter-governmental partnership in export and investment promotion. In close cooperation with provincial agencies, Investment Partnership Canada is working to retain and increase existing US investment in Canada and to attract new capital and new technologies. Under our agenda for Smart Regulation, the Government is currently considering ways in which to broaden and deepen regulatory cooperation with the US to further reduce hurdles for Canadian businesses.

Defending Canada's market access. In cooperation with industry stakeholders, and the provinces and territories, the Government is working to resolve existing bilateral trade disputes, including softwood lumber and wheat, through NAFTA and World Trade Organization (WTO) dispute settlement mechanisms, and by influencing key decision-makers through targeted advocacy initiatives.

Building a secure and efficient Canada-US border. Canada and the US are working closely towards the successful implementation of the December 2001 Smart Border 30-Point Action Plan, and have intensified cooperation among our immigration, customs, transportation, and law enforcement agencies. In cooperation with industry stakeholders,

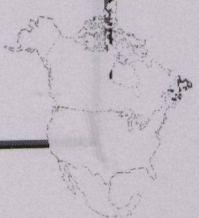


the Free and Secure Trade (FAST) initiative facilitates the efficient flow of low-risk, pre-approved goods. NEXUS allows Canadian and US customs and immigration authorities to concentrate on high risk travellers while allowing pre-approved frequent travellers simplified border crossings. Integrated Border Enforcement Teams (IBETS) made up of police, immigrations and customs officials are working to combat cross-border organized crime and track terrorist threats. A Canada-US Critical Infrastructure Protection Steering Committee has been established to consider and oversee cross-border activities related to energy, telecommunications, transportation, agriculture and food, and defence. In December 2002, Canada and the US also agreed to a bilateral program of cooperation on biosecurity matters.

Promoting Canada's security through defence cooperation. Established in 1940, the Permanent Joint Board on Defence (PJBD) is a key bilateral forum which provides for critical senior military and diplomatic contact. A strong pillar of the relationship, the North American Aerospace Defence Command (NORAD) is a bi-national military command established in 1958 to monitor and defend North American airspace. In 2001, NORAD was renewed for a further 5 years. In December 2002, Canada and the US announced the creation of bi-national Planning Group, co-located with NORAD, that will enhance our ability to respond to primarily maritime- as well as land-based attacks and threats by terrorists or others, and will facilitate bi-national military support to civilian authorities in either country if necessary in the event of a disaster or other major emergency.

Protecting our shared environment. The *Boundary Waters Treaty* of 1909 established the International Joint Commission which continues to assist Canada and the US in jointly managing and protecting our shared water resources as well as finding solutions to environmental problems. Canada and the US announced the development of a new border air quality strategy on January 6, 2003 which will create new cooperative pilot projects and build upon the 1991 *Canada-US Air Quality Agreement*. In 2001, Canada and the US created a Working Group on Climate Change Cooperation, through which we are intensifying cooperation on mitigating the impact of green house gas emissions, on science, measurement and research in several key sectors such as energy, transportation, agriculture and land use.

Projecting greater awareness of Canada. In the 2002 *Speech from the Throne*, the Government stated it would "increase its consular presence to expand fair and secure trade and commerce, and to brand Canada in the United States." *Budget 2003* provides funding over 5 years to bolster Canada's ability to actively engage at local and regional levels across the US. Academic exchanges continue to promote a better US understanding of Canada. The bi-national Fulbright Program provides grants for individuals to study/lecture in the other country, and the Association for Canadian Studies



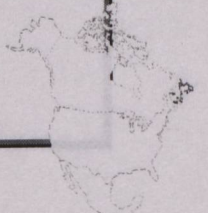
in the United States (ACSUS) is a multi-disciplinary association of scholars, professionals, and institutions dedicated to improving the understanding of Canada in the United States.

II STRENGTHENING CANADA'S POLITICAL AND ECONOMIC LINKS WITH MEXICO

Promoting mutual economic growth and prosperity. A 1998 Team Canada mission led by the Prime Minister to Mexico City resulted in the highest number of business deals ever signed on a Team Canada mission at that time. In 2001, over 15 trade missions went to Mexico, and 20 additional ones went in 2002. In 2000, Export Development Canada (EDC) opened an office in Mexico City, co-located in the Canadian Embassy, and in 2002 expanded its services to Monterrey. In 2001, the Minister of Agriculture and Agri-Food and the Minister of Natural Resources each led business missions to Mexico. More than 60 Canadian business and government representatives participated in the 2002 Canada Trade Mission to Mexico led by the Minister for International Trade. Through Canada's Seasonal Agricultural Workers Program, 10,739 temporary Mexican workers came to Canada in 2002; Mexico supplies over 50% of total recruitment of Canada's foreign temporary farm workers.

Expanding cooperation on governance issues in support of Mexico's strong commitment to democracy, human rights and good governance. Since the election of President Fox, senior Canadian officials have exchanged experiences with Mexican counterparts on important cross-cutting themes such as government coordination, federalism, strategic planning, and budget planning. With assistance from the Treasury Board of Canada Secretariat (TBS), the Mexican government recently passed legislation creating an Access to Information Law. With the Mexican Ministry of Labour, Canada has an ongoing cooperative program which, *inter alia*, seeks to address occupational health and safety administration. Independent institutions including our respective Human Rights Commissions, and Elections Canada and the Mexican Federal Electoral Institute also have strong relationships. Canada and Mexico recently signed a Memorandum of Understanding (MOU) on e-government to assist Mexican efforts to promote transparency. Recent visits of the Prime Minister and the Deputy Prime Minister to Mexico reaffirmed our commitment to expand cooperation in this important area.

Strengthening mutual knowledge and understanding of each other's identity and values. The Government continues to support cultural and academic exchanges between our countries, such as the 2002 Canada-Mexico cultural consultations in Mexico City, and the 2002 visit of a Mexican Ministry of Education team to Canada to examine Canadian best practices in the education field. Projects between Canadian and Mexican universities help modernize education through the development of content and delivery



by distance education facilities. Through the Canada-Mexico reciprocal scholarship program, each government awards 15 annual post-graduate scholarships for study in the other country, and the Canada-Mexico "Bank of Missions" agreement supports the exchange of distinguished writers and artists. The Canadian Embassy in Mexico supports active Canadian Studies centres and delivers a dynamic public diplomacy program to promote Canadian values and culture.

Building a bilateral foreign policy and security partnership based on issues of mutual interest. The Government has been working closely with Mexico to develop a more strategic partnership on global security issues, for example, by cooperating in multilateral fora including the Organization of American States (OAS) and United Nations (UN). Canada and Mexico, working with the Pearson Peacekeeping Centre and the UN Department for Peacekeeping Operations, collaborated on a very successful peacekeeping seminar in Mexico City in 2002. In 1998, Canada and Mexico signed an MOU on Cooperation in Combatting Narcotics Trafficking and Preventing Drug Abuse. A February 2003 MOU expanded Canada-Mexico cooperation in combatting money laundering and organized crime.

III PROMOTING THE DEVELOPMENT OF A BROADER AGENDA OF TRILATERAL COOPERATION

Utilizing NAFTA's trilateral mechanisms to their full potential. Under the NAFTA and its parallel agreements, the North American Agreement on Environmental Cooperation (NAAEC) and the North American Agreement on Labour Cooperation (NAALC), firm underpinnings for a constructive trilateral relationship have developed. The NAFTA Commission, under the direction of Trade Ministers, oversees more than 30 working groups and committees which implement various articles of the Agreement. Environment Ministers head the Commission for Environmental Cooperation (CEC), the activities of which include: facilitating regional implementation of global agreements such as the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants; biodiversity actions such as developing a North American Bird Conservation Initiative; and developing a cooperative agenda to address children's health and the environment. The Commission for Labour Cooperation, headed by Labour ministers who meet annually, promotes effective enforcement of labour laws through annual programs of cooperative activities, consultations and publications on issues such as labour legislation, occupational health and safety, and gender equity. Cooperative activities are normally tripartite (i.e. government, employer and labour).

Supporting trilateral exchanges outside the NAFTA. The North American Forest Commission has provided a policy and technical forum for Canada, the US and Mexico to address issues including fire management, forest products, insects and diseases, and

atmospheric change. The peso crisis of the mid-1990s prompted the three Finance Ministers and heads of Central Banks to meet annually to discuss North American fiscal and monetary issues. Through the Tri-National Agricultural Accord, federal and provincial/state agriculture officials and industry stakeholders from all three countries meet regularly to improve understanding and strengthen collaboration among agriculture sectors. In 2001, the North American Energy Working Group (NAEWG) was established as a technical-level forum to foster communication and coordinate efforts in support of efficient North American energy markets. The Program for North American Mobility in Higher Education, administered jointly by the Governments of Canada, Mexico, and the US, promotes a student-centred North American dimension to education and training.

Encouraging a better understanding of the North American space. In their first trilateral meeting in Quebec City in April 2001, the three North American leaders called for wide public discourse and for increased research on the future of North America. Through the Policy Research Initiative (PRI), launched by the Clerk of the Privy Council to increase the capacity of the Government to identify, address and understand longer-term policy issues facing the country, North American Linkages has been identified as a key priority area for study. The PRI brings together policy researchers from 30 Government departments, other governments and academia, and continues to actively investigate possible new sectors for trilateral cooperation, where it is in the Canadian interest, and to encourage the academic community to continue its research on, and participation in, the trilateral dynamic. Recent PRI projects include the 2002 forum *Integrating North America*, organized jointly with Canada's Public Policy Forum, the US-based Brookings Institution and Inter-American Dialogue, and several Mexican partners, including the Instituto Autonomo Tecnologico de Mexico (ITAM).

Recommendation 2

The Government should address Canada's diminished international policy capabilities in the next and future budgets, ensuring that sufficient resources are provided to allow the Department of Foreign Affairs and International Trade to provide leadership in developing and implementing a strong, credible, strategic framework for Canada's relations with its North American partners.

and

Recommendation 33

The Government of Canada should increase both the number of DFAIT personnel resident in Washington and the number of Canadian diplomatic consulates in strategic locations elsewhere in the United States. It should also again increase the advocacy



funds available to DFAIT, and consult with industry groups and others in the design of targeted and coordinated information campaigns.

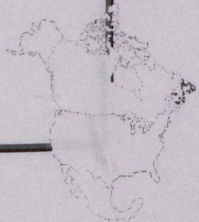
The Government has consistently maintained a solid capability both at home and in the field to implement initiatives aimed at advancing Canadian interests in the North American context, and is currently undertaking an exercise which will strengthen these activities. DFAIT's 2003 *Strategic Planning and Priorities Framework*, which will inform the Department's activities and budget allocations over the next three years, lists Canada-US and Canada-Mexico relations to be among our top priorities.

Budget 2003 provides funding over 5 years to bolster Canada's ability to actively engage at local and regional levels across the United States. This includes the creation of new Consulates General and satellite offices that will focus on strategic issues and deliver targeted advocacy to promote Canadian interests, as well as up to 20 Canadian honorary Consuls in cities where we do not have offices. DFAIT, Industry Canada, and Agriculture and Agri-food Canada, are working in partnership on this initiative and have committed to reallocate resources. Marking a new and innovative approach to expanding international markets for small- and medium-sized cultural entrepreneurs, Canadian Heritage has recently funded the posting of Cultural Trade Development Officers to the Consulates General in Los Angeles and New York. The Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness (OC�PEP) will be deploying a Counsellor to the Canadian Embassy in Washington to liaise with counterpart US departments and agencies. The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) has also increased its representation in the United States to better enhance cross-border public safety cooperation.

In response to increasing interest in Mexico, the Government is augmenting its staff at the Canadian Embassy in Mexico City. This summer, a new position to promote Canadian agriculture interests will be staffed by Agriculture and Agri-food Canada. In fall 2002, EDC co-located an office within the Canadian Consulate General in Monterrey. Independently, the Canadian Tourism Commission has expanded its office in Mexico City in recognition of the growing number of Mexican tourists to Canada (143,000 in 2002).

Recommendation 3

The Government should also ensure that there is coherence and coordination among all federal activities in which significant North American relationships are involved. To that end, consideration could be given to creating a special Cabinet Committee on North American Relations. Such a high-level committee could be co-chaired by the Deputy Prime Minister and the Minister of Foreign Affairs and could include other ministers



with important responsibilities that relate to North American issues.

The Government takes note of the suggestion to consider the creation of a special Cabinet Committee on North American Relations, and is continuing to examine all options towards promoting greater strategic direction for Canada's North American agenda. Coherence and coordination among all federal activities is maintained through the existing Cabinet system where all major policy initiatives are reviewed by the Cabinet Committee for Economic Union or the Cabinet Committee for Social Union prior to Cabinet review and approval. The creation of any new Cabinet Committees is the prerogative of the Prime Minister.

A flexible Cabinet Committee system and federal public service is essential. This was most recently demonstrated in response to the post-September 11 environment with the creation of the *ad hoc* Cabinet Committee on Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) and the Canadian Borders Task Force in the Privy Council Office (PCO). In 2000, DFAIT was reorganized to create a North America Bureau to assist the Government in addressing continental policy. DFAIT's Assistant Deputy Minister, Americas, convenes regular meetings of senior officials responsible for Canada-US border management issues. In January 2003, DFAIT created a new position, Director General for Interdepartmental Partnerships, responsible for, *inter alia*, outreach to partner departments working on international, including North American, issues. Work is ongoing within the Government to improve coordination of our international activities. The Government is also working in partnership with the provinces and territories to better coordinate the non-federal dimensions of North American relations, as is detailed in response to Recommendation 5.

Recommendation 4

In order to encourage further public engagement focussed on Canadian objectives in North America, the Government should consider convening national and/or regional roundtables on North American relations following the public release of an initial policy statement. Such a consensus-building process should be carried on as warranted by evolving circumstances.

The Government recognizes that public consultation is vital to ensuring that Canadian policies are truly representative of national values and interests. Consultations to date reveal that Canadians accept that we live in an increasingly interconnected world, and that they favour increased economic ties with the United States and Mexico provided that the benefits are distributed widely among our societies and that Canadian values are protected.

The 2002 *Speech from the Throne* reaffirmed the Government's commitment to engage



Canadians in a discussion about Canada's role in the world, and to set out before the end of the mandate "a long-term direction on international and defence policy that reflects Canadian values and interests". On January 22, 2003, the Minister of Foreign Affairs launched a nation-wide *Dialogue on Foreign Policy*, which solicits comments from Canadians on a discussion paper that highlights the challenges and opportunities of the 21st century and provides examples of recent Canadian foreign policy initiatives. In terms of North American relations, the paper asks Canadians "How should Canada take advantage of its location in North America to increase prosperity while promoting our distinctive identity?" Over the past months, the Minister has convened town hall meetings across Canada, including in Manitoba, Newfoundland, Nova Scotia, Prince Edward Island, Quebec, and Ontario, to discuss with Canadians their views on Canada's foreign policy. The Minister has undertaken to report back to Canadians on the response generated by the *Dialogue on Foreign Policy* in June.

In the spirit of the Government's commitment of engaging citizens, the Government will continue to encourage and support the ongoing public debate about Canada's relations with its North American Partners. For example, throughout 2003, the Government will be involved in a series of activities such as seminars, roundtables, multi-stakeholder consultations, and other events, to commemorate the tenth anniversary of the NAFTA. One exercise will focus on the environmental effects of the NAFTA and will aim to increase public awareness of the North American Commission for Environmental Cooperation. Similar activities are also being planned in the 2003-2004 NAALC program. Each of these events will include participation from different sectors of society as well as opportunities for public input.

Recommendation 5

Given the increasing involvement of non-federal actors in many aspects of North American relations, the Government should consider how best to take into account the interests of other levels of government – on a cooperative basis and through an established process of consultations with provinces, territories, and municipalities – within an evolving Canadian strategic policy framework for advancing these relations.

The Government is firmly committed to working strategically with the provinces, territories and municipalities towards advancing Canada's interests in North America. The Government already enjoys a close working relationship with the provinces and territories through a variety of established mechanisms and is currently seeking ways to build upon this important strategic partnership.

Given the magnitude of the bilateral relationship, the Government recognizes the particular importance of federal-provincial-territorial (FPT) coordination on Canada-US affairs. Since 2000, the Canadian Embassy has hosted annual meetings with provincial and territorial representatives to discuss key issues on the Canada-US agenda and to provide 'the view from Washington'. Over the past two years, the Government has maintained close contact with the provinces and territories on Canada-US security-related issues and developments related to the Smart Border Action Plan. FPT briefings were held in Ottawa on December 1, 2001 and January 17, 2002, with the exchanges updated in an August 14, 2002 teleconference, and a further FPT briefing on March 13, 2003. The Government also invited provincial and territorial representatives to attend relevant sessions of the annual meeting of Canada's US and Mexico Heads of Mission held in December 2002. In late February 2003, the Government began a series of consultations in provincial and territorial capitals to explore further means of enhancing the FPT partnership on Canada-US issues.

DFAIT is also working with provincial, territorial and municipal players to enhance Canada's advocacy efforts in the United States. DFAIT supports the participation of the provinces and territories in a number of sub-national institutions, such as the New England Governors/Eastern Canadian Premiers Conference, the Council of Great Lakes Governors, the Council of State Governments, meetings of the Western Governors' Association and Western Premiers, and the National Governors' Association. In January 2003, a delegation from the Federation of Canadian Municipalities addressed the US Conference of Mayors in Washington on the disruption caused in their communities by the softwood lumber trade dispute. Their presence contributed greatly to the Americans' understanding of the implications of this bilateral trade irritant. Provincial and territorial governments, through their own advocacy, enjoy a significant presence in Mexico. In addition to promoting specific trade and cultural interests, these partners play a useful role in furthering Canada-Mexico governance cooperation, particularly on issues such as decentralization.

In the area of trade and investment policy, the Federal-Provincial-Territorial Committee on Trade (C-Trade) is an officials-level forum which meets at least quarterly to exchange information, share perspectives and develop positions on a range of international trade policy issues, including negotiations. In addition, Canadian Ministers responsible for trade meet at least once a year, as do their deputies. The Government regularly shares key policy documents with the provinces and territories. Almost on a weekly basis, conference calls are also organized to provide timely reporting after key negotiation sessions, to discuss trade policy issues and strategies, as well as to solicit input from our provincial and territorial partners.

Finally, the Government also encourages provincial and territorial governments to



participate in the decision-making and implementation processes of the NAFTA side agreements on the environment and labour. Alberta, Quebec and Manitoba have signed the Canadian Intergovernmental Agreement regarding the NAAEC, which provides mechanisms through which provincial participation can be achieved. Decision-making on issues related to the NAAEC are made by consensus by all signatories. Regular FPT meetings at the ministerial and officials levels are held to discuss the inter-governmental dimensions of the NAALC. The Canadian Intergovernmental Agreement regarding the NAALC has been signed by Alberta, Manitoba, Quebec, and Prince Edward Island, and consultations are underway to improve collaboration and increase the number of signatories. In the meantime, any province or territory, whether a signatory or non-signatory, is able to participate in or host cooperative NAALC activities and a number have done so.

Recommendation 6

In order to better position Canada and Canadians to meet the challenges of a rapidly changing North American policy environment that includes Mexico, the Government should:

- *foster increased understanding through knowledge generation and dissemination of North American research results to the public;*
- *work to increase support for North American studies and education in cooperation with provincial and territorial governments, expand public information programs, and enhance its own policy research initiatives;*
- *investigate the idea of creating a knowledge-orientated entity or centre of excellence devoted to analyzing all aspects and impacts of North American integration, and invite the cooperation of US and Mexican partners in such an endeavour;*
- *explore other means of promoting networking and dialogue on North American issues, seeking to involve the broadest possible social participation.*

and

Recommendation 7

The Department of Foreign Affairs and International Trade in particular should look at ways to deepen knowledge and understanding of Canada's North American relationships, particularly with the United States and including those with Mexico. DFAIT should also promote public engagement in better defining and promoting Canadian foreign policy objectives in North America. For example, the Canadian Centre for Foreign Policy Development could be tasked with building links in this regard among



foreign service professionals, parliamentarians, academics, other researchers, interest groups, and civil society organizations. Information technologies could also be used to improve interactive connections with the public at large.

The Government agrees with these two recommendations, and continues to support specific events, research centres, and programming which aim to further our collective understanding of North America's relationships. For example, the Government has sponsored a number of major conferences on North America, including the June 2001 *North American Linkages: Challenges and Opportunities for Canada* in Calgary, the May 2002 *Strengthening the North American Partnership: Scenarios for the Future* in Ottawa, and the March 2003 *North American Forum on Integration* in Montreal. Each of these brought together government officials, scholars, private sector and civil society representatives from all three countries to discuss the challenges and opportunities of increased Canada-US-Mexico interdependence, and produced public summaries of discussions and outcomes.

The Government also supports centres dedicated to stimulating research on the North American dynamic and to building links with similar institutions in the US and Mexico. DFAIT contributed funds towards the creation and activities of the Centre on North American Politics and Society at Carleton University, which has generated interest in Canada, the US and Mexico in developing North American studies programs. DFAIT continues to provide funding for the Consortium for North American Higher Education Collaboration (CONAHEC), a tri-national entity established to advance and stimulate North American collaboration in education. The Canadian Foundation for the Americas (FOCAL), an independent, non-governmental organization which contributes considerable analysis on Mexico and on the North American dynamic, receives significant Government support for its activities.

Understanding the Canada-US and Canada-Mexico relationships contributes more broadly to our understanding of North America. In Mexico, DFAIT provides approximately \$250,000 per annum towards the Mexican Association for Canadian Studies (AMEC) and ten Canadian Studies programs. Our embassies and consulates in the US and Mexico maintain links with prominent think tanks, and regularly assist in organizing conferences and roundtables on bilateral issues of interest. In 2002, the Consulates General in New York and Buffalo co-sponsored a conference which brought together senior federal, provincial and state officials with private sector representatives to discuss Canada-US border issues. Recognizing that Canadians need to know more about Mexico, the February 2002 *Mexico Week* convened academics and policy makers from both countries to increase mutual understanding of the Canada-Mexico relationship and to further bilateral discourse on North American linkages. The results of *Mexico Week* were reported in a special May 2002 volume of the Policy Research Initiative's *Horizons*.



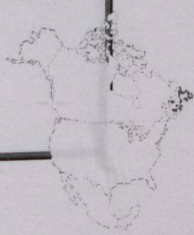
To encourage further public engagement, the Canadian Centre for Foreign Policy Development (CCFPD), is currently facilitating the ongoing activities related to the *Dialogue on Foreign Policy*, which gives Canadians an opportunity to respond either by mail, by using the Internet, and/or in person at town hall meetings held by the Minister of Foreign Affairs around the country.

Recommendation 8

The Government of Canada should increase its bilateral security cooperation with Mexico. The Government should also examine means of beginning a trilateral dialogue with the United States and Mexico to explore common perspectives on security issues in North America.

The Government agrees that bilateral security cooperation with Mexico should intensify as reforms within Mexico's security and intelligence community progress. Since the July 2000 Mexican federal elections, numerous exchanges between Canadian and Mexican security, intelligence, defence, as well as border management officials have taken place. In February 2001, Mexico's National Security Advisor came to Canada to discuss issues of civilian oversight, accountability and transparency. This visit was followed by other official exchanges on government security policy, the protection of information, classification and security screening. DND officials have also indicated to their Mexican counterparts interest in enhancing Canada-Mexico defence relations. These efforts resulted in the visit of the Minister of National Defence to Mexico in January 2002, which was very well received. Other DND initiatives have included ship visits to Mexican ports, and attendance by senior Mexican Army and Navy officers on courses held at the Canadian Forces College. Following successful discussions with Mexico at the Fifth Conference of the Defence Ministers of the Americas in November 2002, and a DFAIT-supported high-level Mexican Peacekeeping Conference in January 2003, the Mexican Minister of Defence agreed to visit Canada in 2003.

September 11 brought a new public security dimension to Canada's North American relations, and underlined Canada's interest in ensuring a smooth flow of people and goods across not only the Canada-US border, but the US-Mexico border as well. A more fluid US-Mexico border facilitates the Canada-Mexico growing trade relationship. For this reason, the Government has shared its border management experiences with Mexico and will continue to encourage these exchanges. In January 2003, the Deputy Prime Minister met with Mexico's Secretary of Interior for the second time in six months to discuss, *inter alia*, border management; and, the Minister of the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) met with the Mexican Minister of Finance. The Government is also currently exploring how it might share information on migrants and visitors. Given the distinct interests, objectives and priorities in managing the Canada-US and US-



Mexico borders, the Government believes that a bilateral approach to problem-solving remains in Canada's best interest.

Recommendation 9

The Government should produce an annual report to Parliament reviewing in detail the status of the "Smart Borders" process. The ministers responsible for the implementation of border security measures should also appear before the relevant committees of both houses of Parliament on the substance of the report.

The Smart Border process has been a very successful, open bi-national border management initiative. Since the December 12, 2001 signing of the Smart Border Declaration, Deputy Prime Minister John Manley and Secretary of Homeland Security Tom Ridge have met and spoken regularly to review progress on Action Plan deliverables and have regularly shared progress reports with the public.

When Prime Minister Chrétien and President Bush met on September 9, 2002, they asked that Deputy Prime Minister Manley and Secretary Ridge continue overseeing implementation of the Smart Border Action Plan, and continue providing them with periodic progress reports. The first update report, following the September meeting, was released to the public on December 6, 2002.

Government departments involved in the Smart Border process continue to publicly report the status of many Action Plan items. For example, Canada and US Customs and Citizenship and Immigration Canada (CIC) and the US Immigration and Naturalization Service maintain websites and issue news releases on the progress of the Free and Secure Trade (FAST) and NEXUS programs. The DFAIT and White House websites maintain comprehensive and up-to-date coverage on the Smart Borders process. Canadian and US transportation and law enforcement agencies also update their progress on Smart Border initiatives through their websites and news releases.

The Parliament of Canada enjoys access to not only the substantial reporting discussed above, but also to regular appearances by senior Government officials before parliamentary committees responsible for these issues, as well as numerous informal briefing sessions for Parliamentarians. The Government will continue to keep Parliament informed as to the progress and challenges related to the Smart Border process through these existing and extensive reporting mechanisms. It should be noted that the provinces and territories, as well as industry stakeholders, are also regularly briefed on border and other related issues.

Ministers involved in the Smart Border process include those of the CCRA, CIC,



Transport Canada, DND, DFAIT, Agriculture and Agri-food Canada, as well as the Solicitor General and the Deputy Prime Minister. As always, Ministers remain available to appear before relevant committees of both houses of Parliament upon invitation.

Recommendation 10

While acknowledging potential legal restrictions, the Committee recommends that the House of Commons establish a Standing Committee on Security and Intelligence, with appropriate secure premises, dedicated and cleared staff and other requirements. In addition, the ad hoc Cabinet Committee on Public Security and Anti-Terrorism should be replaced by a permanent Cabinet Committee on National Security. Further, the Government should institute a review of Canada's intelligence services and report the findings to Parliament. Finally the Government should also facilitate increased parliamentary oversight in this area by the new Standing Committee on Security and Intelligence recommended above.

The question of whether the House of Commons should establish a Standing Committee devoted entirely to security and intelligence issues is a matter for the House to decide.

Oversight of the Canadian Security and Intelligence community is elaborate and involves executive and judicial branches of Government. Independent review of the community is conducted by the Security Intelligence Review Committee in the case of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), by the Commission for Public Complaints Against the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), and by the Commissioner of the Communications Security Establishment (CSE) in the case of the CSE. These review bodies produce annual reports that are tabled in Parliament by the Government. In addition, government-wide review is provided by the Auditor General, and departmental review is provided by the CSIS Inspector General. The Government believes there is currently no compelling need to modify the oversight architecture of the intelligence community as it has served Canada well.

The Ministerial Meeting on Security and Intelligence (MMSI), chaired by the Prime Minister with the Deputy Prime Minister as Vice-Chair, includes the Ministers of Foreign Affairs; National Defence; Justice; Citizenship and Immigration; National Revenue; and the Solicitor General. The MMSI affords an opportunity for Ministers to provide coordinated direction to the activities of the intelligence community.

In the aftermath September 11, a number of legislative, funding and procedural changes were made to strengthen public safety, improve the collection, analysis and sharing of intelligence, and enhance cooperation among members of the Canadian Security and Intelligence community. Many of the legislative changes will be reviewed by Parliament



as part of its three-year review of the *Anti-Terrorism Act*. Therefore, the Government is of the view that a further review of intelligence services is not required at this time.

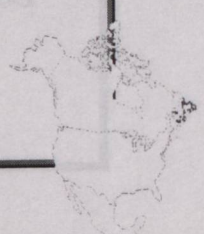
Also after September 11, the *ad hoc* Cabinet Committee on Public Security and Anti-Terrorism (PSAT) was established to provide a focal point for consideration by Ministers of issues related to Canada's security. The *ad hoc* Cabinet Committee on PSAT continues to serve Canada's security interests well as do other Cabinet committees which are, and will continue to be, called upon to address matters related to national security and anti-terrorism. Full Cabinet can convene at any time to make decisions on urgent and important issues.

Recommendation 11

The Government should make public all relevant agreements under which Canadian military planners will participate in the newly proposed planning and monitoring group to be co-located at NORAD headquarters. In order to allow for a full public debate over the group's usefulness and broader implications, the Government should also prepare and table a report on the work of this new group before the next renewal of the NORAD agreement.

On December 9, 2002, the Government announced an agreement to enhance Canada's security cooperation with the United States. Upon signature, the Government immediately made public the agreement and distributed it widely. The agreement established a bi-national Planning Group co-located with the North American Aerospace Defence Command (NORAD) that will help save lives and mitigate damage by: coordinating bi-national maritime surveillance and intelligence sharing; providing attack warning and threat assessments to both governments; developing contingency plans for bi-national military support to civilian authorities; and, conducting joint exercises. All plans prepared by the Planning Group will be approved by both governments.

The Planning Group has been established for an initial two-year period. The Minister of National Defence and the Minister of Foreign Affairs will provide the Government with a recommendation concerning the Planning Group's activities at the end of that period. The Government will then determine, in consultation with the US government, whether to renew, modify or terminate Canada's involvement in the Planning Group. The Government will inform Parliament and the public of the activities of the Planning Group through Departmental Performance Reports as well as the Annual Reports of the Chief of the Defence Staff.



Recommendation 12

The Government should not make a decision about missile defence systems being developed by the United States, as the technology has not been proven and details of deployment are not known. However, the Government should continue to monitor development of this program with the Government of the United States and continue to oppose the weaponization of outer space.

The Government is thoroughly reviewing all facets of US missile defence plans and their implications in advance of any Canadian decision on missile defence. The Government has conducted regular and routine consultations with the US and allies, both bilaterally and through NATO, on this issue and will continue to do so. Canada shares US concerns about the proliferation of missiles and weapons of mass destruction but also continues to have questions about missile defence's potential impact on arms control and global stability.

Canada remains opposed to the weaponization of outer space. Canada does support the continuing use of space for military purposes such as surveillance, intelligence gathering and communications, but remains opposed to the positioning of actual weapons in outer space. It is currently not clear that a US missile defence system would include or promote the weaponization of space.

The US has begun to disclose some details of its proposed missile defence system and a high degree of effort and resources are being devoted to it. The US plans to deploy an initial missile defence capability by 2004. Given this decision and timeline, the Government of Canada will evaluate how it might continue to engage the US, and assess whether Canada should play a role.

Recommendation 13

Taking into consideration the forthcoming reviews of Canada's foreign and defence policy, and recognizing the important contribution of the Canadian Forces in achieving Canada's foreign policy goals, the Government should commit itself to substantially increased and stable multi-year funding for the Department of National Defence.

The Government is committed to providing National Defence with the resources required to fulfil its mandate in a dangerous and unpredictable security environment.

The defence budget reductions that characterized the 1990s, part of the Government's successful effort to eliminate the federal deficit, came to an end several years ago. The Department of National Defence received additional funding in the federal budgets of



1999, 2000, and 2001. As a result of these budgets, defence funding will have increased by a total of \$7.2 billion between 1999-2000 and 2006-2007. As the Committee correctly points out, in 2001, Canada's defence spending ranked 6th in NATO in terms of dollars spent, and by the same measure, Canada ranked 15th in the world.

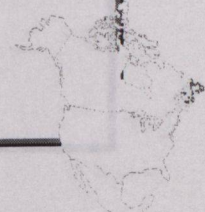
That said, the Government recognizes that the Canadian Forces continue to face serious challenges. With these challenges in mind, the Government recently announced as part of *Budget 2003* that the defence budget would be increased by \$1.6 billion over the next two fiscal years. This represents an \$800 million increase to the Department's baseline funding. National Defence also received an additional \$270 million in 2002-2003 to address urgent needs and to cover the remaining costs of Canada's contribution to the operation in Afghanistan. These funding increases, combined with the Minister of National Defence's commitment to find additional annual savings of \$200 million within the department, will help stabilize the Canadian Forces. The Canadian military will use these funds to support training and recruitment programs; acquire much-needed spare parts and relieve pressure on the operational support budget; support and enhance the Reserves; buy equipment and modernize capabilities in selected areas; address pressing infrastructure maintenance and replacement needs; and ease pressure on operations at home and abroad.

The Government remains committed to setting out longer-term direction on defence policy that ensures the military is equipped to fulfil the demands placed upon it. The Canadian Forces not only make an important contribution to the achievement of our foreign policy goals - including those related to our relationship with the United States - but also play a critical role in defending our territory and sovereignty and supporting civil authorities and other Government departments at home. In short, they help make Canada a strong and safe nation.

Recommendation 14

In view of the changed security environment in North America since September 11, 2001, the governments of Canada and the United States should expand the mandate of the Permanent Joint Board on Defence to include relevant security issues and officials. The Government of Canada should also facilitate interactions between the Board and Canadian Members of Parliament, and encourage the Government of the United States to do likewise.

More generally, the Canadian Ministers of Foreign Affairs and National Defence along with the US Secretaries of State and Defence – and other relevant Cabinet members as may be necessary – should meet at least once a year, alternating between Canada and



the United States, to discuss mutual defence and security issues. These meetings should be coordinated with the Permanent Joint Board on Defence.

The Government recognizes that definitions of security have changed and broadened post-September 11. The 210th Permanent Joint Board on Defence (PJBD), held 15-18 October 2002 in Comox BC, had as its theme *Enhancing North American Security*. It examined North American defence in broader terms, and included presentations from other agencies such as the US Office of Homeland Security and the RCMP.

The PJBD is a privileged forum for Canada that offers a unique opportunity for deliberations between Canadian and US personnel on mutual and shared interests and priorities. The Government supports the recommendation to foster greater interaction between parliamentarians and the PJBD. Cabinet ministers meet regularly with their US counterparts both bilaterally and in multilateral fora such as NATO and the G8. For example, the Minister of Foreign Affairs held bilateral meetings with the US Secretary of State on November 13, 2002 and on January 28, 2003. Similarly, the Minister of National Defence met with the US Secretary of Defense on January 8, 2003. The Government continues to encourage regular bilateral meetings and remains open to the possibility of joint meetings of the Canadian Ministers of Foreign Affairs and National Defence together with the US Secretaries of State and Defense.

Recommendation 15

The Government of Canada should resist the temptation to seek short-term gains through reactive, ad hoc solutions to trade problems with NAFTA partners. Wherever possible, trade disputes should be addressed through rules-based, institutional mechanisms, and the Government should use its best efforts to improve and expand such mechanisms on a continental basis.

and

Recommendation 20

The Government of Canada should generally refrain from linking different trade sectors as a strategy for retaliation or dispute resolution. Canada should focus on addressing each dispute on its own terms, and within a rules-based framework.

Trilateral trade has increased by 112 percent since the NAFTA was implemented on January 1, 1994, and in 2001 amounted to \$615 billion. Given this volume, it is not surprising that trade disputes arise between the NAFTA countries. It is important to remember that most of the small number of trade disputes that have arisen have been



successfully resolved.

The Government of Canada fully agrees with the Committee that, on those rare occasions when a trade dispute does arise, it must be dealt with on its own terms, in an effort to reach a mutually satisfactory outcome within a rules-based framework, including through consultations, negotiations or recourse to formal dispute settlement.

As well, the Government of Canada agrees with the Committee on the value of developing a dispute resolution mechanism as part of Canada's free trade agreements with countries in the hemisphere. All of Canada's Free Trade Agreements in the region, including those that are currently being negotiated, include dispute resolution provisions.

In negotiating each new agreement, the Government bears in mind the importance of improving upon provisions of existing agreements, taking into consideration the experiences gained from their operation.

Recommendation 16

The Government of Canada should work with Mexico to encourage the United States to agree to improve the rules-based foundation of the general dispute settlement mechanism in Chapter 20 of NAFTA. The final reports of arbitral panels should be made automatically legally binding on the parties to the dispute. In event that such a change is not possible, the Government should strive to make maximum use of the multilateral dispute settlement mechanisms under the WTO for resolving disputes that arise under Chapter 20 of NAFTA.

In addition, the Government should work towards increasing the transparency of the dispute settlement process by releasing all documents relevant to a proceeding, without causing prejudice to companies. The Government should also work toward increasing openness of the process by enlarging participation beyond the NAFTA states to interested third parties, such as provinces, non-governmental organizations and others.

The Government's experience with the general dispute settlement mechanism in Chapter 20 has been good. At the same time, discussions on ways to improve the system could be beneficial. The Government agrees that enforcement mechanisms are central to an effective dispute settlement mechanism. NAFTA dispute settlement provisions, like those of the WTO, provide for a final report that is binding on the parties to the dispute unless there is a consensus agreement otherwise. While disagreements can occur between disputing parties as to measures taken to implement the final report, this has not been a contentious issue among the NAFTA partners.



The decision on whether to pursue dispute settlement under NAFTA Chapter 20 or under the WTO largely reflects an assessment of the rights and obligations in the respective agreements relevant to the dispute. In instances where there is an obligation under the NAFTA, but no similar or related obligation in the WTO agreements, the dispute could be adjudicated only under the NAFTA. Where both the NAFTA and WTO agreements contain comparable obligations, governments may weigh a number of factors in selecting the forum for the dispute, including the scope of the obligations in the respective agreements, the support provided by the involvement of a broader constituency of trading partners in the WTO system, and relevant case law.

Transparency in international trade agreements and their mechanisms is of top priority to the Government. With respect to NAFTA Chapter 20, the Government pursued this goal in the negotiation of the Model Rules of Procedure. This resulted in a supplement to the dispute settlement rules of procedure; these supplementary procedures provide that at any time during the proceedings, any NAFTA government may make public its written submissions and those of the other parties involved in the dispute following the removal of any confidential information. In addition, the panel hearing transcript may be made public 15 days after the final report of the panel is published. Since 1995, it has been Government policy to make these documents public, subject only to removal of any confidential information. The Government agrees that NAFTA Chapter 20 transparency would be improved by opening the hearing to public observers, provided that adequate procedures are in place with respect to confidential information, and agrees to engage with the US and Mexico on this issue.

The development of Canada's position before dispute settlement panels benefits from a consultation process with interested third parties that often includes industry, provinces, and non-governmental organizations, particularly with those closely involved with the dispute. The Government accepts the Committee's recommendation that Canada advocate an expanded role for interested non-governmental parties and work towards developing a formal NAFTA Chapter 20 procedure to address their role in Chapter 20 dispute settlement. In developing these procedures in the NAFTA, as in the WTO, it is important that any increased rights of intervention for non-governmental interests be balanced against the relevance their submissions might have to the factual and legal issues under consideration and the potential of these submissions to jeopardize the capacity of the panel to deliver prompt settlement of disputes in a manner that satisfies due process requirements.

In the Committee's Report, it has also observed that the NAFTA Chapter 20 dispute settlement mechanisms includes a meeting of the NAFTA Free Trade Commission as an intermediate step between consultations and a request for an arbitral panel. It states that this step is a political one which derails the rules-based focus of the system. Far from



derailing the rules-based focus of the system, this post-consultations meeting enhances it. It provides a further opportunity to resolve issues consistent with the rules and allows the Parties to settle the manner without recourse to time-consuming and expensive litigation.

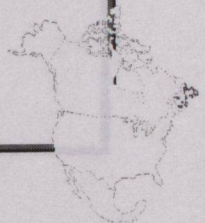
Recommendation 17

When a NAFTA binational panel finds that the final determination by a government agency to impose anti-dumping or countervailing duties was in error, all duties should be repaid by the domestic authority to the foreign exporter. The Government of Canada should therefore propose to its NAFTA partners a formal system for repayment of all duties, retroactive to the date set by any preliminary and/or final determination imposing duties.

Article 1904.15(a) of the NAFTA requires each NAFTA Party to “amend its statutes or regulations to ensure that existing procedures concerning the refund, with interest, of antidumping or countervailing duties operate to give effect to a final panel decision that a refund is due...”. The Government is not aware of any evidence that any of the three NAFTA Parties have not incorporated this obligation in their own domestic laws, nor is it aware of any specific circumstance in which antidumping or countervailing duties which should have been refunded further to a panel decision was not eventually refunded by the appropriate domestic authority.

Canadian governments and industry have requested NAFTA Chapter 19 panel reviews of last year's US final determinations of subsidy, dumping and injury with respect to imports of softwood lumber from Canada. The panels are now reviewing the US determinations; the results of these reviews are binding. The Government has confidence in the strength of Canada's arguments before these panels. In the event that Canadian parties are successful before these panels, the United States will be required to refund the countervailing and anti-dumping cash deposits collected with interest.

The Special Import Measures Act (SIMA) is administered by the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) and the Canadian International Trade Tribunal (Tribunal). Certain dumping and countervailing determinations made by the Commissioner of the CCRA or the Tribunal under SIMA can be appealed to a NAFTA bi-national panel (Part I.1 of SIMA). In some cases, this can result in a decision by a panel to remand the determination back to the Commissioner or the Tribunal for reconsideration. This could result in a different determination by the Commissioner or the Tribunal. As a consequence, anti-dumping or countervailing duties that had been collected by CCRA in respect of the original determination may be refunded, in whole or in part, as required by Section 12 of the SIMA. Therefore, the Committee's recommendation is already implemented in Canadian legislation.



Recommendation 18

The Committee supports the ongoing use of the Chapter 19 binational review procedure – and, where appropriate, the WTO dispute settlement system – and recommends that the Government of Canada continue to pursue all legal avenues for the effective resolution of current trade disputes, especially the softwood lumber dispute.

The Government agrees with the Committee's recommendation and will continue to pursue all legal avenues to resolve trade disputes, including the softwood lumber dispute.

In the softwood lumber dispute with the United States, the Government of Canada is taking all actions possible to protect the interests of the Canadian lumber industry, its workers and lumber communities across the country. Canada is challenging the US trade actions before the World Trade Organization (WTO) and North American Free Trade Agreement (NAFTA). Six challenges of the US final determinations of subsidy, dumping and injury have been initiated before international tribunals. These six challenges are in addition to three earlier challenges of US trade legislation and practice respecting export restraints, the refund of countervailing and anti-dumping duties, and the Byrd Amendment providing for the distribution of duties to US industries. Canada also successfully challenged the US preliminary determination of subsidy. At the same time, the Government is committed to finding a long-term policy-based resolution of the trade dispute. Working closely with provinces and the lumber industry, the Government has been exploring with the United States whether a basis exists for a durable solution to the dispute.

Recommendation 19

Taking into account similar negotiations currently underway in the WTO forum, the Government of Canada should vigorously pursue consultations with Mexico and the United States under Article 1907 of NAFTA in order to actively engage them in the development of a common North American anti-dumping and countervail regime.

The Government has long held that, in the integrated North American market, the use of trade remedy measures is counterproductive. Accordingly, the Government continues to pursue the objective of a common approach to trade remedies within the NAFTA. In steel, for example, the Governments of all three NAFTA Parties are working both multilaterally, within the context of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), and trilaterally, within the context of NAFTA, to address trade issues. The results of the collaboration in the steel sector could serve as a future model when examining possible alternatives to trade remedy measures.



Recommendation 21

In light of the United States' recent policy change with respect to aspects of Chapter 11 of NAFTA, the Government of Canada should review as soon as possible with Mexico and the United States elements of Chapter 11 that have proved problematic, in particular the investor-state provisions.

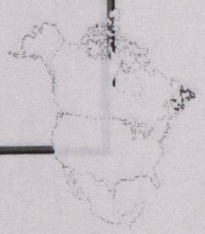
Providing investors with protection from arbitrary and discriminatory actions is not only important, it is also in Canada's interest. It promotes a stable and secure environment for international investment, which facilitates innovation, productivity and prosperity, both at home and abroad. This is why the NAFTA includes the investment protections contained in Chapter 11.

The Government views the NAFTA, including Chapter 11, as working reasonably well. In order to develop a consistent understanding of this Chapter, the NAFTA Partners have been engaged in the important and on-going task of reviewing the operation of these provisions and clarifying, as necessary, their terms.

On July 31, 2001, under the aegis of the NAFTA Free Trade Commission, the NAFTA Trade Ministers issued a binding note of interpretation concerning NAFTA Chapter 11, which was intended to bring greater transparency to the arbitration process, and to provide fair treatment of foreign investors. The Ministers also directed trade experts to continue examining the implementation and operation of Chapter 11, and develop recommendations as appropriate. At the May 2002 Free Trade Commission Meeting, the NAFTA Ministers directed trade experts to report regularly on developments related to this work.

Based on our shared experience with the NAFTA, Canada, Mexico and the United States are among the most experienced members of the international community with respect to the operation of investment rules. This shared experience will help in developing further clarifications of NAFTA Chapter 11 and positions with respect to future agreements.

With respect to the latter, the recently-passed US Trade Promotion Authority (TPA), which was signed into law on August 6, 2002, contains a number of provisions relating to future investment agreements. TPA does not directly bear on existing trade agreements, including the NAFTA. This said, the objectives set out in the TPA may signal an opportunity for greater refinement of international investment protection rules. In turn, this may assist in our ongoing review of such protections in the NAFTA.



Recommendation 22

The Government of Canada should discuss with its Mexican and American counterparts ways to ensure adequate funding and enforcement powers for the North American Commission for Environmental Cooperation created under the North American Agreement on Environmental Cooperation.

From its inception, the NAAEC was designed to provide for broad based environmental cooperation to strengthen environmental management and promote sustainable development. This focus on cooperation was entrenched with the creation of the North American Commission for Environmental Cooperation (NACEC). The NACEC was established to address regional environmental concerns and help prevent potential trade and environmental conflicts. The cooperative initiatives undertaken by the NACEC help promote compliance and commitments by the three NAFTA partners to effectively enforce their environmental laws. The Commission itself does not have enforcement powers.

The NAAEC contains two mechanisms that are the necessary complements to cooperation and are designed to facilitate and support the Parties' enforcement commitments: Articles 14/15 Citizen Submissions on Enforcement Matters mechanism and the Part V provisions for consultation and resolution of disputes. The former enables the public to play an active role when it believes that a government is failing to effectively enforce its environmental laws, and has been used by citizens in all three countries. The latter could always be triggered should a dispute emerge but Parties have not yet used this provision.

The current \$US 9-million-a-year NACEC budget shared equally among the three NAFTA partners allows the NACEC to undertake meaningful cooperative activities in a number of areas. It is important to emphasize that the budget of the NACEC is not meant to fund programs in the three countries that should actually be supported by the governments themselves. The NACEC's funding facilitates joint work, builds capacity, and achieves results in key areas of interest for the three Parties. The NACEC is beginning a strategic planning exercise with a view to encouraging better planning decisions and more effective use of the Commission's resources, and ensuring a sharper focus to its work.

Recommendation 23

The Government of Canada should initiate discussions with the governments of Mexico and the United States on ways to improve the enforcement of labour laws and standards under the North American Agreement on Labour Cooperation (NAALC). Ensuring



adequate funding for the NAALC Secretariat should also be discussed.

The Government of Canada has sought, since the NAALC came into effect on January 1, 1994, to promote the effective enforcement of labour laws and standards in North America. It has also consistently sought consensus among the Parties to increase the funding of the Secretariat of the Commission for Labour Cooperation so that it may, among other objectives, carry out its mandate to report on trends and administrative strategies related to implementation and enforcement of labour laws.

Canada supports a meaningful program of cooperative action under the Agreement, for example, by actively participating in the Tri-National Occupational Safety and Health Working Group. Canada will continue to seek consensus support for activities related to the effective enforcement of labour laws and standards. The next Four-Year Review of the Agreement (due to begin in 2003) will provide a new opportunity to raise issues related to the effective implementation and other improvements to the Agreement with the United States and Mexico.

Recommendation 24

The Government of Canada should initiate discussions with Mexico and the United States on the feasibility of developing a permanent North American court on trade and investment that would consolidate the existing NAFTA dispute settlement processes under a single trinational juridical body.

The Government takes note of this recommendation. The feasibility of a permanent North American court on trade and investment that would consolidate all existing dispute settlement processes under a single tri-national juridical body, however, requires careful examination in the light of the different dispute processes in the NAFTA and attendant expertise required of panellists. For example, the NAFTA Chapter 19 bi-national panel process, which is a replacement for judicial review by the domestic courts of a NAFTA Partner in countervailing and anti-dumping cases, reviews against a domestic law standard measures taken by a NAFTA Partner to remedy subsidies and dumping. In contrast, the State-to-State dispute settlement processes in Chapter 14 and Chapter 20 and the investor-State dispute settlement process in Chapter 11 interpret the rights and obligations of the parties to the dispute in accordance with the terms of the Agreement and applicable rules of international law. However, the Government agrees that the current dispute settlement mechanisms in the NAFTA could benefit from improvements and agrees to engage Mexico and the United States in discussions on this matter.



Recommendation 25

Given the critical need for new infrastructure at key Canada-US border locations, the Government of Canada should accelerate its efforts to construct such infrastructure at existing border points and more actively encourage its American counterparts to do the same.

The Government recognizes the critical role that border infrastructure plays for the Canadian economy. The Government is working with key partners to implement several new initiatives and accelerate existing programs to reduce border congestion by expanding infrastructure and the use of technologies such as Intelligent Transportation Systems (ITS). These steps support the objectives of the December 2001 Canada-US Smart Border Action Plan.

Through the Border Infrastructure Fund, announced in 2001, the Government will directly provide \$600 million over five years, to be matched by contributions from the provinces and other partners, resulting in at least \$1.2 billion in total improvements to Canada's border infrastructure. This is in addition to the \$65 million set aside under the Government's Strategic Highway Infrastructure Program.

Given that 70 percent of Canada's border truck traffic moves over six crossing points, the majority of the Fund will be dedicated to improvements at: Windsor, Sarnia, Niagara Falls and Fort Erie in Ontario; Douglas, British Columbia; and Lacolle, Quebec. The Government and the provinces have recently announced several new initiatives, including: \$75.2 million for the Lacolle crossing and the highway leading to it; \$243 million for the British Columbia Lower Mainland; and \$10 million for Saskatchewan.

The Federal and Ontario Governments are working closely to address border congestion at the Windsor Gateway. As a first step, in July 2002, the two governments announced they would contribute \$880,000 for short-term traffic management improvements. The Prime Minister and Premier of Ontario have also announced a joint contribution of \$300 million to upgrade existing infrastructure. In addition, the Federal and Ontario Governments are exploring ways to accelerate the ongoing study being conducted by the Canada-US-Ontario-Michigan Bi-National Partnership to identify and address long term solutions to increase Windsor-Detroit border capacity.

Canadian and American officials meet regularly to discuss their respective needs and priorities for border infrastructure improvements. Also, Canada and the US have established the Transportation Border Working Group (TBWG) to enhance bi-national planning on border infrastructure matters. The TBWG consists of national, provincial/territorial and state transportation departments along with other interested



border management agencies.

Recommendation 26

The Government should ensure that the number of customs and immigration officers at the border matches current requirements, given the new security demands imposed on these officials. Training and equipment available to border officers should be enhanced.

The Government worked quickly in the immediate aftermath of September 11, 2001 to respond to the new pressures placed on the border. For example, the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) received additional funding of up to \$87 million to improve its capacity to implement border initiatives. Citizenship and Immigration Canada (CIC) received \$49 million to fast track the permanent resident card for new immigrants, improve front-end screening of refugees, increase detention and deportation ability and hire up to 100 new staff to enforce upgraded security.

Of the \$1.2 billion allocated in Budget 2001 for border-related measures, \$443 million was targeted for measures to enhance border security while improving the flow of goods and people between Canada and the US. This included increased staffing at points of entry into Canada for both travellers and commercial goods, as well as new technology to help CCRA facilitate the passage of goods and people at border-crossing points. CCRA has put in place over 295 employees to enhance security through their programs while CIC added additional employees to assist with the Advanced Passenger Information (API) program. Additionally, CIC has hired 12 officers for Public Security and Anti-Terrorism. These officers have been placed at strategic ports of entry across Canada.

CCRA is investing approximately \$110 million, allocated over a five-year period, to purchase state-of-the-art contraband detection technology. CIC has spent \$5.7 million for 54 Automated Fingerprint Identification System (AFIS) Live Scan machines which allow immigration personnel at ports of entry to obtain automated fingerprints to assist in the identification of clients. Both customs and immigration agencies are committed to reviewing their needs at the border and ensuring that there are sufficient staff available who receive appropriate training to meet the heightened security demands.

Recommendation 27

The Government should thoroughly review the set of customs regulations currently administered by customs officials within the Canadian Customs and Revenue Agency, with a view to their modernization. Border officials should be fully versed in any resulting changes so that they can deal more effectively with today's border realities.



Through the Customs Action Plan (CAP), the ongoing work of the *ad hoc* Cabinet Committee on PSAT, as well as the Canada-US Smart Border Action Plan, the Government has undertaken a comprehensive review of existing CCRA procedures and associated regulatory framework to ensure that customs processes and regulations reflect modern business practices and balance the need to collect revenue, ensure security, and facilitate trade. Supported by technology, legitimate trade and travel is being streamlined, based on a comprehensive risk management system that incorporates the principles of pre-approval, advance information, and self-assessment.

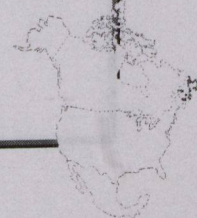
Launched on April 7, 2000 and composed of 17 initiatives, the CAP is a five-year roadmap of customs modernization to promote Canadian competitiveness in international markets, and support the health, safety and security values so strongly held by Canadians. The Plan's main features are risk-based processes for traders and travellers, and a revamped sanctions regime. Although well underway at the time of the September 11 terrorist attacks, CAP implementation was expanded and/or accelerated in some areas to enhance security without compromising the efficiency of the border. CAP advances positioned the Government to take swift action in partnership with the US to develop and implement the Canada-US Smart Border Action Plan for a collaborative, strategic approach for building an even more secure and efficient border.

The CCRA is responsible for eight of the 30 items of the Smart Border Action Plan, including harmonized, facilitative processes such as NEXUS Land and NEXUS Air for low-risk travellers, and the Free and Secure Trade (FAST) program for low-risk commercial traffic, as well as other joint customs activities such as Advance Passenger Information/Passenger Name Record (API/PNR), and in-transit marine container targeting. One of the objectives of the Smart Border Action Plan is to harmonize commercial processes with the United States. Work towards this goal will enable Canada to explore with the US the current regulatory environment with a view to ensure that we properly balance security interests while facilitating low risk trade.

Estimates based on the 2001 CCRA Annual Survey indicate that about 90 percent of all Canadians who had dealings with customs in 2001-2002 agree that the CCRA's Customs staff is knowledgeable and competent. Customs' ongoing training and aggressive transformation plan contribute to ensuring that this benchmark is maintained. Looking forward, a Customs Strategic Human Resources Plan is well underway to evaluate and plan for the work force needed by 2005.

Recommendation 28

The Government should undertake a thorough review of long-term options for the Canada-US border and present its findings to the public. This assessment should include



an evaluation of the European Union's experience in easing the movement of goods and individuals between most of its member countries and an analysis of the implications of establishing a security perimeter around North America.

The Government is committed to examining any options for improving operation while providing appropriate security at the border.

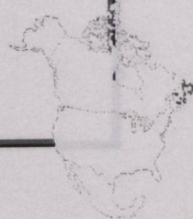
For several years now, the Government has been exploring different models of border management, such as the Britain-France "Chunnel" and the more general provisions set out in the European Union Schengen process. None of these models are directly applicable to the Canada-US border, but Canadian and US border officials meet regularly to explore options that could borrow from the experiences of others.

Canada-US border management evolves constantly as both governments seek to make the border more efficient and more secure. One of most visible examples of this commitment was the Canada-US Partnership Forum (CUSP), launched in October 1999 by the Prime Minister and US President. Government leaders from both countries met with local private- and public-sector leaders along the New York/Ontario border and along the Washington/British Columbia border to discuss how to improve management of the border. Drawing upon the lessons learned from those meetings, the CUSP report, "Building a Border for the 21st century" explores long-term options and outlines three guiding principles of border management endorsed by the Prime Minister and the President: streamline, harmonize and collaborate on border policies and management; expand co-operation to increase efficiencies in customs, immigration, law enforcement and environmental protection at and beyond the border; and collaborate on threats outside Canada and the United States.

In the aftermath of September 11, these principles were enshrined in the Smart Border Declaration of December 12, 2001. Some aspects of the Smart Border Action Plan, including joint Customs teams targeting containers at five North American seaports, and the increased use of Immigration Control Officers at airports overseas, are examples of the Government's implementation of new models of border management.

Recommendation 29

To ensure that the Canadian economy remains competitive within an increasingly integrated North American economy, and to boost living standards in Canada, the Government should urgently implement additional measures to help reverse the Canada-US productivity gap. Emphasis should be placed on providing tax and regulatory relief, working together with the provinces to eliminate barriers to inter-provincial trade and generating investments in Canada's labour force.



Enhancing Canadian competitiveness lies at the heart of the Government's agenda. Through eliminating the deficit and measures stimulating economic growth, we have made significant strides in boosting our standard of living. From 1997 to 2002, Canada recorded the fastest rate of GDP growth per capita - which represents the best measure of living standards - among other leading industrialized countries, including the United States.

In 2000, the Government introduced a five-year \$100 billion tax reduction plan - the largest tax cut in our history - establishing a tax advantage for investment Canada as a fundamental part of our strategy to foster a strong and productive economy. With cuts implemented to date, together with cuts to provincial corporate taxes, the average (federal and provincial) corporate tax rate (including capital taxes) is now below the average US rate. *Budget 2003* builds on this investment advantage by proposing the elimination of the federal capital tax over a period of five years, completely eliminating the tax for medium-sized corporations as early as 2004.

Budget 2003 will also help to ensure that Canada's productivity growth continues to rise, and with it, Canadians' standard of living, through the Government's continued investments in strengthening skills and learning for Canadians. Four national innovation priorities have been identified to guide our investment in these areas: promoting a culture of lifelong learning; increasing workplace skills and development; promoting an inclusive workforce; and expanding our knowledge and information on learning. These priorities are reflected in *Budget 2003* announcements including: improvements to the full-time Canada Student Loans Program; the Aboriginal Skills and Employment Partnership Initiative; renewed funding for Employability Assistance for Persons with Disabilities; and enhanced foreign credential recognition processes.

Budget 2003 also included significant new funding commitments to support working families with children, including such initiatives the National Child Benefit Supplement and the recently announced Child Disability Benefit for low- and modest-income families. The Government is providing \$2.2 billion over 5 years to support provincial and territorial investments in early childhood development services, as well as funding to improve access to affordable, quality provincially- and territorially-regulated early learning child care programs and services.

Since the Agreement on Internal Trade (AIT) came into effect in 1995, strong progress has been made in eliminating barriers to the movement of persons, goods, services and investments within Canada, specifically in key areas such as procurement, labour mobility, consumer-related standards and measures, transportation and the environment. A key element of the AIT is the requirement on each party to recognize the qualifications



of Canadian workers from other jurisdictions. To date, most self-regulated occupations have developed mutual recognition agreements to facilitate the mobility of workers. While barriers still exist, the Government remains committed to working with the provinces and territories to further reduce impediments.

Recommendation 30

When evaluating measures to ease the burden that different regulatory systems can impose on companies undertaking business in North America and to avoid the drawbacks of regulatory harmonization, the Government of Canada, in consultation with the provinces, should seriously consider entering into agreements with its NAFTA partners to implement mutual recognition schemes for existing regulations. Under such arrangements, countries would recognize each other's regulatory standards as appropriate, thereby facilitating cross-border commerce.

Canada continues to seek ways to ease the regulatory burden on companies and to facilitate trade within NAFTA, keeping in mind the need to protect the health and safety of Canadians. For example, part of the mandate of the NAFTA Committee on Standards-Related Measures (CSRM) is to facilitate the Parties making compatible standards-related measures, which includes technical regulations. The CSRM thus provides excellent opportunity for the advancement of such ideas.

Mutual recognition is one option within a range of regulatory cooperation activities, which also includes accreditation and certification, mutual recognition agreements (MRAs), equivalence (acceptance or recognition of foreign regulatory approaches or decisions as providing equivalent levels of protection); and full harmonization (identical regulations or use of international standards).

Canada has been involved in a number of bilateral and multilateral MRAs on conformity assessment for the past ten years. Such agreements are intended to result in an importing country accepting reports prepared in the exporting country attesting that products meet the importing country's regulatory requirements. However, MRAs have proven to be extremely time-consuming, resource-demanding and incredibly complex – while not guaranteeing any certainty of success at the end of the day.

Canada is open to exploring other means of enhancing regulatory cooperation with our NAFTA Partners including the use of equivalence agreements, on a sector-by-sector basis. The process of determining whether three different standards or regulations provide a similar level of protection will prove to be challenging in its complexity. However, there may be some sectors in which the NAFTA regulatory systems work to similar goals and produce similar results. Canada remains open to explore regulatory



cooperation opportunities that will facilitate trade.

Recommendation 31

The Government of Canada should consider undertaking a two-track approach to North American economic integration. Identified barriers to more efficient conduct of cross-border business should be removed in an incremental manner in conjunction with Canada's NAFTA partners. While the Committee has taken no position on the merits of a North American customs union, we believe it would be useful for the Government concurrently to initiate a detailed review of the advantages and disadvantages of the concept in the North American context. The review could include an assessment of the use of the integrated North American steel industry, among others, as a prototype for a broader customs union of some kind.

The framework under which the economies of Canada, the US and Mexico are becoming increasingly integrated was established by the NAFTA. Market forces continue to propel integration, facilitated by the certainty and transparency brought by NAFTA's legal framework. Accordingly, exporters and investors are better able to realize their full potential by operating in a larger, integrated market.

Furthermore, the NAFTA is a useful tool to promote a more efficient and integrated North American economy. NAFTA's institutional framework, consisting of more than 30 committees and working groups overseen by the Free Trade Commission, was designed to assist in the implementation of the agreement and to pursue a number of improvements with a view to keeping the Agreement responsive to changing needs.

The working groups and committees actively seek to remove existing impediments to trade and investment. Canada's priorities within this context are those activities that can have an important positive effect on business. At the May 28, 2002, NAFTA Commission meeting held in Puerto Vallarta, Mexico, Ministers directed officials to review the prospects of additional trilateral work that could stimulate trade and investment. Canadian officials, in conjunction with their Mexican and US counterparts, will continue to identify existing impediments to trade and investment and conduct the necessary work to eliminate them through the NAFTA.

Deeper/more formal integration in North America through the formation of a customs union would represent costs and benefits for each of the three NAFTA members. The balance of such an economic integration scheme is not at this time self-evident for any of them. The advantages and disadvantages of a North American customs union must be reviewed carefully and weighted against alternative approaches, such as the establishment of bilateral arrangements dealing with specific issues.



The Minister for International Trade has been using the steel sector as an illustration of how industries in the three NAFTA countries, in recognition of an increasingly integrated North American market, can ultimately avoid trade actions against each other. For example, imports from Canada were exempted from last year's US safeguard action on certain steel products. Indeed, all three NAFTA governments and steel industries are working towards the creation of a forum to have more regular exchanges of views and develop possible joint approaches to steel issues. In addition, the Government is cooperating with the US in the context of the OECD High-level Process on Steel, with the shared objectives of addressing worldwide excess steelmaking capacity and achieving better disciplines on trade distorting subsidies to steel. In the long term, the results of the collaboration in the steel sector could serve as a model when examining possible alternatives to trade remedy measures.

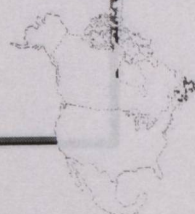
Recommendation 32

Given that certain vital preconditions to North American monetary integration (e.g., similarity in the economic structures of NAFTA participants, existence of labour mobility across borders, availability of a fiscal transfer system) are not presently met, the Government of Canada should oppose any current calls to abandon its existing flexible exchange-rate system. The Government should continue to carefully review its long-term currency options and, in so doing, assess the extent to which the Canadian economy is already dollarized and any associated impacts.

The Government of Canada opposes any calls to abandon its existing flexible exchange-rate system in favour for either a fixed pegging or the outright adoption of the United States dollar. As David Dodge, Governor of the Bank of Canada, recently stated, the current economic benefits of dollarization do not outweigh the costs. Furthermore, as the Governor suggested, any possible adoption of the US dollar would more appropriately mark the completion of a lengthy process of economic integration and convergence, rather than the beginning. In this regard, recent research indicates that Canada is now less dollarized than it was two decades ago. Moreover, compared with the European Union, North American capital markets are already integrated, suggesting that many of the structural gains from dollarization would be modest. Convergence of North American economies remains under close, ongoing examination, as is the role of the US dollar in Canadian commerce.

Recommendation 34

The Government of Canada, using the new Cabinet Committee on North American Relations we have recommended, should identify specific areas of interest for enhanced cooperation. Specifically, the Government should encourage the United States to



designate a high-level political representative and should pursue the model of cooperation that has been developed in the security field by the current Canadian Deputy Prime Minister and the current US Homeland Security Director, proposed to become the Secretary of the new Department of Homeland Security.

The Government takes note of the recommendation. The day-to-day transactions of the bilateral relationship are managed carefully at the senior officials level across responsible departments and agencies on both sides of the border, with Ministerial meetings reserved for the discussion of pressing issues requiring immediate political attention and/or guidance, as well as for strategic planning and overall management of issues. Canadian Cabinet Ministers and senior officials enjoy excellent working relationships with their counterparts in the United States and Mexico, engaging in regular and frequent communication in person and by telephone on issues of importance. Formal ministerial visits normally take place at least twice a year, often with ministers meeting their US counterparts on the margins of multilateral meetings as well during that time frame, for example, at the United National General Assembly or at annual NATO Ministerials.

On occasion, the Government has appointed a Cabinet Minister or a designated individual to take charge of a specific file or see through a specific agreed-upon bilateral initiative. During the free trade negotiations with the United States in the late 1980s, and then with the US and Mexico in the early 1990s, the Government appointed a Chief Trade Negotiator. Similarly, in the aftermath of September 11, 2001, the Deputy Prime Minister was given a mandate to address security issues at the Canada-US border with the then-US Director of Homeland Security. The resulting Smart Border Declaration committed our two governments to moving quickly on implementing the 30 initiatives contained within the agreed-upon Action Plan. This leadership has been instrumental in guiding the Action Plan towards its successful, full implementation.

Recommendation 35

The Government of Canada should work to develop closer relations with Mexico, in particular through:

- *increasing support for initiatives to deepen Canadians' and Mexicans' knowledge of each other, especially in policy-related areas that are becoming more important in North American terms;*
- *identifying on an ongoing basis specific aspects of North American relations that warrant the development of a more strategic collaboration with Mexico in the Canadian interest, and exploring bilateral Canada-Mexico collaboration that may include joint rather than separate dealings with the United States;*

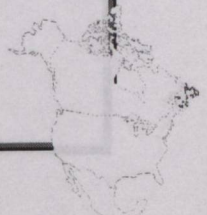


- *expanding Canada's program of bilateral cooperation with Mexico, and investigating the feasibility of increasing Canadian support for Mexico's development efforts, targeting to areas of greatest need and including consultations with a broad range of non-governmental stakeholders;*
- *involving parliamentarians as much as possible in the deepening of the Canada-Mexico relationship and supporting more inter-parliamentary deliberations on major bilateral and North American policy issues and taking the findings into account. Consideration could also be given to the participation of Canadian ministers in inter-parliamentary forums where that is deemed appropriate by the parliamentary representatives to such forums.*

The Government fully agrees with this recommendation. Since 2000 in particular, bilateral cooperation between our two countries has flourished across a wide range of sectors. In April 2001, the Prime Minister and Mexican President outlined a new agenda for bilateral relations, which included working together to promote democracy and good government and to strengthen civil society in Mexico.

Governance cooperation provides a new focus to the bilateral relationship, which the Government considers as a key contribution towards equipping Mexico with the tools needed to manage its development process. As described in more detail in response to Recommendation 1, senior Canadian officials continue to share information with their Mexican counterparts on managing the machinery of government. For example, the January 2003 Canada-Mexico MOU on Cooperation on Federalism is a collaborative effort to assist Mexico in modernizing its highly centralized system to make it more flexible and responsive to the needs of its citizens. These ongoing exchanges have laid the foundation for even stronger ties and the Government is committed to expanding this cooperation in many areas. Also towards Mexico's development goals, CIDA has disbursed an average of \$7 million per annum in Mexico over the past three years, primarily through the Partnership Branch, financing grass-roots projects in the poorest states of Southern Mexico.

Further enhancing the Canada-Mexico agenda is the frequency of bilateral contacts. Canadian and Mexican senior officials virtually across government are in continual contact, and well over half of Cabinet met with their Mexican counterparts over the past year, several more than once. Prime Minister Chrétien and President Fox have also met several times bilaterally, most recently in Mexico City in February 2003, and twice in a trilateral context with President Bush. A number of provincial governments have also established strong linkages with counterparts in Mexico.



Person-to-person exchanges have also increased steadily, including in the areas of culture, sports and education. Canadian educational institutions host over 10,000 Mexican students annually, and 10,739 Mexican seasonal agricultural workers came to Canada in 2002. The Government helps to support a vibrant Mexican Association of Canadian Studies (AMEC), 10 Canadian Studies programs at major universities and over 350 university-to-university agreements. Human Resources Development Canada, in cooperation with its counterpart departments in Mexico and the US, delivers the Program for North American Mobility in Higher Education, a successful trilateral student exchange and academic linkages program. Canada is increasingly visible on the Mexican cultural scene, and, in 2002, was the Country of Honour at the prestigious *Cervantino International Festival*. Similarly, in 2002, *Mexico Week* served to enhance Mexico's visibility in Canada. Canada and Mexico are also working together at the International Network on Cultural Policy in support of our common objectives for the international cultural diversity agenda.

The Government's continuing efforts to support parliamentary engagement in Canada-Mexico affairs, including via the annual Canada-Mexico Inter-Parliamentary Meeting, are detailed in response to Recommendation 37. The Government also agrees that Ministerial participation in parliamentary visits and meetings should be encouraged where appropriate. During the Prime Minister's visit to Mexico in February 2003, an encounter was arranged for the Prime Minister to exchange views with Mexican parliamentarians on international and bilateral issues.

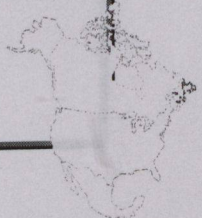
Recommendation 36

Canada should approach the United States and Mexico with a proposal for a trilateral North American cooperation framework under which the heads of government of the three countries would meet at least annually, and preferably every six months, on a prepared, mutually agreed agenda relating to matters of shared North American concern. Under this framework, foreign ministers and other ministers as appropriate should also be encouraged to have periodic trilateral meetings. A small supporting secretariat could be supplied by the host country on a rotating basis. In addition, Canada should investigate further options for enhancing this level of trilateral intergovernmental interaction on a more permanent and sustained basis.

and

Recommendation 39

The Government of Canada should propose that the first formal North American leaders summit, on the model we have suggested, undertake to identify key sectors on which there



is agreement to pursue enhanced trilateral cooperation as a matter of priority. On that basis, a framework for trilateral cooperation should be developed for approval at a future summit, and progress in its implementation should thereafter be reviewed systematically at each summit meeting. The expert panel that we have recommended be established to advise on the future of North American partnership could also be tasked with providing an assessment of policy sectors that show the greatest potential for strengthened trilateral cooperation.

The Government recognizes the importance of frequent meetings with American and Mexican counterparts at all levels. Since 2001, the three North American leaders have met trilaterally twice. Contacts between trade, labour and environmental ministers are regular and formally established within the NAFTA framework. There are also regular trilateral meetings of Finance ministers and Central Bank heads. The Government encourages its ministers and officials to think and consult trilaterally whenever it can best serve Canada's interests.

The Government believes that it is more efficient for ministers and officials to explore possible areas for trilateral cooperation within their areas of competence than for leaders to undertake this task. The Government will actively pursue any opportunities for enhanced trilateral cooperation that emerge from these discussions, where appropriate to our interests.

We must also utilize to their full potential the trilateral institutions and mechanisms which now exist under the auspices of the NAFTA and outside of the Agreement. Canadian senior officials are working with their Mexican and American counterparts to this end. For instance, the NAALC Working Group on Occupational Health and Safety is a new forum for officials to share expertise and make recommendations to ministers in this important area. Similarly, the formation of the senior officials-level North American Energy Working Group provides an excellent starting point for discussions on trilateral energy cooperation.

Recommendation 37

Consideration should be given to the following Canadian initiatives aimed at strengthening parliamentary cooperation on a North America basis:

- *The leadership of Canada's Parliament should, in the first instance, encourage interaction between Canada-US and Canada-Mexico inter-parliamentary activities and encourage their consideration of the possibility of holding some joint meetings. Beyond that, Canadian parliamentary leaders should approach their counterparts in the United States and Mexico about the prospect of*



eventually establishing an overarching North American parliamentary group drawn from members of the continuing bilateral groups.

- *Further to the creation of such a trilateral parliamentary association, the Canadian Parliament should propose to its two congressional counterparts that an inaugural North American parliamentary forum be held on the future of North American partnership. Such a forum could include participation by elected non-federal officials as well as incorporate an opportunity for dialogue with both government and civil-society representatives from the three countries. Based on that experience, the trilateral forum could be continued at agreed intervals with the venue rotating among the three countries.*
- *Parliament and Government should ensure that the development of trilateral inter-parliamentary cooperation is adequately prepared, and supported with the additional resources that will be required for this purpose. Future consideration should also be given to exchanges of parliamentary and congressional staff and to establishing a North American congressional and parliamentary internship program.*

The Government is a strong advocate of strengthened parliamentary linkages, which are a key component to advancing Canada's foreign policy interests in general, including the development of the North American partnership. In a letter of July 15, 2002, the Minister for International Trade and Minister of Foreign Affairs encouraged the Parliament of Canada to support greater allocation of funding for parliamentary travel and stressed the importance of such activity for Canadian foreign and trade policy interests.

The Government believes that the question of the formation of a North American parliamentary group would best be pursued through engaging allies within the US and Mexican congresses through existing bilateral parliamentary groups and other inter-parliamentary fora. The Government encourages the exchange of parliamentary staff and believes that in this specific case, the exchange of staff involved in policy research on the North American dynamic would be useful.

Officials from DFAIT and other departments provide oral and written briefings and resource persons in support for the annual conferences of the Canada-US Inter-Parliamentary Group and the Canada-Mexico Inter-Parliamentary Friendship Group. DFAIT also provides support for regular parliamentary exchanges outside of these events. For example, in 2001 Canada welcomed five Mexican delegations consisting of Parliamentarians or government officials interested in parliamentary issues. Thus far in 2003, three Canadian parliamentary delegations have travelled to the United States to meeting with their congressional counterparts, as well as federal and state representatives

on Canada-US issues. In February 2003, the Canadian Embassy developed a program for parliamentarians accompanying the Prime Minister on an official visit to Mexico which aimed at further strengthening Canada-Mexico parliamentary relations.

The Government also encourages increased engagement between Canadian Parliamentarians and their US and Mexican counterparts at the multilateral level in organizations such as the Inter-Parliamentary Forum of the Americas (FIPA) and the Global Organization of Parliamentarians against Corruption (GOPAC). A tradition has developed for the Canadian and Mexican delegations to the Parliamentary Assembly of the Council of Europe to hold a joint working lunch during the Assembly's quarterly sessions in Strasbourg.

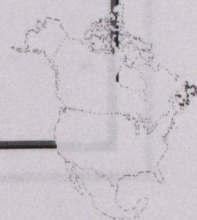
Recommendation 38

The Government of Canada should propose to the governments of the United States and Mexico the setting up of a small advisory high-level expert panel on the future of the trilateral North American partnership. The panel's mandate would have to be mutually agreed by the governments, and it would have to be given sufficient time to consult widely within the three societies before making its findings public. Such a panel could be asked to conduct an in-depth examination of the feasibility and desirability – notably from the standpoint of democratic transparency and accountability – of options for new trilateral institutions, including:

- *a more permanent secretariat or “commission” to support ongoing work through trilateral summits and other intergovernmental political cooperation;*
- *a permanent NAFTA court on trade and investment;*
- *a North American development fund or financing mechanism.*

The Government believes that the debate on Canada's options in North America should be as open and wide as possible. Deepening interdependence impacts on our society and Canadians expect their government to consult them fully on this issue. We require a consensus on directions to be taken before we commit ourselves to the establishment of new trilateral institutions or programs.

A small, high-level, tri-national expert panel could provide useful input to the current discourse, but discussion needs to be broadly based. As discussed in response to Recommendations 6 and 7, policy makers, academics and think tanks across North America are already seriously studying the implications of integration, often with the Government's support and participation.



The Standing Committee's study is an excellent example of the open consultation that the Government wishes to promote. As the Committee's consultations in Washington and Mexico City highlighted, however, this debate is not unfolding within North America writ large. Promoting broad-based public debate in Canada, the United States and Mexico is fundamental to reaching a consensus on a trilateral agenda.

Parliament and Government should ensure that the development of inter-parliamentary cooperation is a priority and that it is given sufficient time to be discussed in the House of Commons. The Government should also ensure that the House of Commons is given sufficient time to discuss the study's findings and to make recommendations to the Government. The Government should also ensure that the House of Commons is given sufficient time to discuss the study's findings and to make recommendations to the Government. The Government should also ensure that the House of Commons is given sufficient time to discuss the study's findings and to make recommendations to the Government.

The Government believes that the development of inter-parliamentary cooperation would best be pursued through engaging with the US and Mexican congresses. The Government encourages the exchange of parliamentary staff and the development of inter-parliamentary groups. The Government encourages the exchange of parliamentary staff and the development of inter-parliamentary groups. The Government encourages the exchange of parliamentary staff and the development of inter-parliamentary groups. The Government encourages the exchange of parliamentary staff and the development of inter-parliamentary groups.

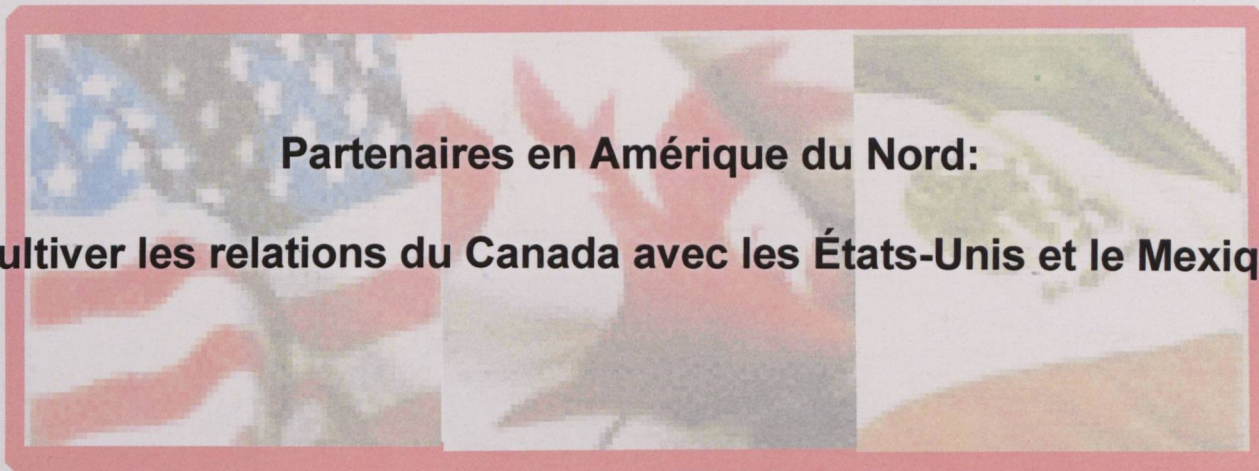




Gouvernement
du Canada Government
of Canada

DOC
CA1
EA
2003P15
EXF

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT
DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**



Partenaires en Amérique du Nord:

Cultiver les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01027160 2

DOCS

CA1 EA 2003P15 EXF

Government response to the report
of the Standing Committee on
Foreign Affairs and International
Trade : Partners in North A
.B4317154(E) .B4317166(F)

DOC

.b431 7166(F)

.b431 7154(E)

INTRODUCTION

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 2

Recommandation 1 3

Recommandation 2 et 33 9

Recommandation 3 10

Recommandation 4 11

Recommandation 5 12

Recommandation 6 et 7 13

Recommandation 8 15

Recommandation 9 16

Recommandation 10 17

Recommandation 11 18

Recommnadation 12 19

Recommandation 13 20

Recommandation 14 21

Recommandation 15 et 20 22

Recommandation 16 22

Recommandation 17 24

Recommandation 18 25

Recommandation 19 26

Recommandation 21 26

Recommandation 22 27

Recommandation 23 28

Recommandation 24 28

Recommandation 25 29

Recommandation 26 30

Recommandation 27 31

Recommandation 28 32

Recommandation 29 33

Recommandation 30 34

Recommandation 31 35

Recommandation 32 36

Recommandation 34 37

Recommandation 35 38

Recommandation 36 et 39 40

Recommandation 37 41

Recommandation 38 42

Foreign Affairs and Int. Trade
Affaires étrangères et Commerce int.

FEB - 1 2013

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

100
 100
 100

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 2

Recommandation 1 3

Recommandation 2 et 3 9

Recommandation 3 10

Recommandation 4 11

Recommandation 5 12

Recommandation 6 et 7 13

Recommandation 8 15

Recommandation 9 16

Recommandation 10 17

Recommandation 11 18

Recommandation 12 19

Recommandation 13 20

Recommandation 14 21

Recommandation 15 et 16 22

Recommandation 16 23

Recommandation 17 24

Recommandation 18 25

Recommandation 19 26

Recommandation 20 27

Recommandation 21 28

Recommandation 22 28

Recommandation 23 29

Recommandation 24 30

Recommandation 25 31

Recommandation 26 32

Recommandation 27 33

Recommandation 28 34

Recommandation 29 35

Recommandation 30 36

Recommandation 31 37

Recommandation 32 38

Recommandation 33 38

Recommandation 34 40

Recommandation 35 et 36 41

Recommandation 37 41

Recommandation 38 42

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
 Dept. of Foreign Affairs
 and International Trade
 Ottawa, Ontario
 K1A 0G2

Retour à la bibliothèque du Ministère
 Return to Departmental Library
 Affaires étrangères et Commerce Int.
 Foreign Affairs and Int. Trade
 2013 - 1 - 1

INTRODUCTION

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité permanent de leur travail, qui a été couronné par le rapport exhaustif de décembre 2002, *Partenaires en Amérique du Nord - Cultiver les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique*. À la veille du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le rapport arrive à point nommé. Il met en lumière les occasions et défis que présente pour le Canada une interdépendance sans cesse plus poussée de l'espace nord-américain.

Le Rapport fait remarquer que la croissance économique, la prospérité et la sécurité physique sont plus que jamais liées à l'avenir du continent. Il y va des intérêts vitaux de notre pays de développer et de promouvoir les relations dynamiques qui existent en Amérique du Nord, entre le Canada et les États-Unis, entre le Canada et le Mexique, et entre les trois pays. L'enjeu, c'est la croissance économique future et la prospérité du Canada, sa sécurité physique, le bien-être de ses habitants et l'état de notre environnement commun.

Le rapport décrit comment la gestion des relations avec nos partenaires nord-américains se fait sur une base à la fois bilatérale et trilatérale. Nos relations bilatérales avec les États-Unis et le Mexique se sont révélées extrêmement fructueuses. Elles constituent actuellement le moyen le plus évident de promouvoir les intérêts canadiens tandis que nos efforts trilatéraux renforcent les progrès réalisés sur le front bilatéral. Dans cette optique, la stratégie du gouvernement en Amérique du Nord repose sur trois piliers :

- ***Servir les intérêts du Canada auprès des États-Unis***
Les États-Unis ont l'économie la plus dynamique de la planète et constituent pour le Canada à la fois le plus important marché et le plus grand investisseur. Ils sont la source de beaucoup d'innovation et de transferts technologiques considérables pour l'économie canadienne. De plus, à cause de la proximité géographique, la sécurité physique et environnementale du Canada est liée à celle des États-Unis.
- ***Renforcer les liens politiques et économiques du Canada avec le Mexique***
Dans le contexte de l'ALENA, le Mexique est devenu le quatrième marché d'exportation du Canada et un partenaire clé dans l'hémisphère. Les liens entre les deux pays ont connu une impressionnante expansion sur le plan politique, économique, social et culturel au cours de la dernière décennie, et le gouvernement est déterminé à collaborer avec le gouvernement mexicain pour continuer à construire cette solide relation.
- ***Promouvoir l'élaboration d'un programme plus large de coopération trilatérale***
La réussite de l'ALENA pour les trois pays membres a établi des assises fermes et de plus en plus larges favorisant la coopération trilatérale dans des domaines intéressants tous les Canadiens et faisant intervenir différents niveaux de gouvernement.

Sous ces piliers s'inscrivent une multitude d'initiatives du gouvernement visant à promouvoir les intérêts du Canada dans presque tous les domaines, y compris le commerce, l'agriculture, l'innovation, la défense et la sécurité, la sécurité publique, l'environnement, l'éducation, le travail, la gouvernance, les relations culturelles, les technologies de l'information et des communications, l'énergie et les transports. Certaines de ces initiatives sont bien connues du public, comme l'ambitieux plan d'action Canada-États-Unis sur une frontière intelligente. D'autres le sont moins, comme le Programme de mobilité nord-américaine en éducation supérieure. La mise en œuvre exige la participation de nombreux acteurs : gouvernements provinciaux, administrations territoriales et municipales, secteur privé, organisations non gouvernementales et société civile.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'une réflexion publique sur la place du Canada dans une société mondiale de plus en plus intégrée. La mondialisation continue de transformer l'interaction des Canadiens avec le reste du monde, et l'interdépendance nord-américaine est l'un des éléments les plus importants de l'ensemble. Le rapport du Comité permanent réaffirme que le Canada peut et doit exercer sa souveraineté pour prendre des décisions importantes sur l'avenir de notre pays, et il constitue un apport important au débat qui se poursuit sur le rôle et les relations du Canada en Amérique du Nord.

Recommandation 1

Le gouvernement du Canada devrait explicitement faire des relations du Canada avec ses partenaires nord-américains une priorité de sa politique générale. À cet égard, et plus précisément pour ce qui concerne la définition de la dimension nord-américaine de la politique étrangère canadienne, le gouvernement devrait élaborer une stratégie publique cohérente pour servir les intérêts et les valeurs du Canada dans le contexte de l'Amérique du Nord, Mexique compris, en commençant par apporter une réponse complète aux recommandations du présent rapport.

Le gouvernement convient que les relations du Canada avec ses partenaires nord-américains devraient constituer une priorité de sa politique. La stratégie nord-américaine générale du gouvernement consiste à travailler au niveau bilatéral avec les États-Unis et le Mexique et à compléter son action proactive à cet égard par l'exploration d'initiatives trilatérales possibles dans des domaines d'intérêt mutuel.

Le gouvernement a souligné à plusieurs reprises, au cours des trois dernières années, l'importance de ses relations avec ses partenaires nord-américains. En 2000, il a défini les liens nord-américains comme secteur prioritaire de recherche, de concert avec la communauté universitaire, et a créé, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), une Direction générale de l'Amérique du Nord chargée de mieux coordonner les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique. D'autres ministères ont également établi des services responsables de l'Amérique du Nord et des relations Canada-États-Unis. *Le Cadre de planification et de priorités stratégiques* de 2003 du MAECI place les relations canado-

américaines et canado-mexicaines en haut de l'échelle des priorités du Ministère pour les trois prochaines années. *Le discours du Trône* de 2002 souligne que travaillant ensemble, les Canadiens doivent raffermir leur rôle en Amérique du Nord et dans le monde, comme pays confiant en ce qu'il est et en ce qu'il est appelé à devenir. L'initiative nationale du *Dialogue sur la politique étrangère* lancée en janvier 2003 par le ministre des Affaires étrangères invite les Canadiens à se prononcer sur les orientations de la politique étrangère du pays, y compris ses relations avec l'Amérique du Nord.

LA STRATÉGIE NORD-AMÉRICAINNE DU CANADA

La mise en œuvre de la stratégie canadienne nécessite l'apport et la participation de nombreux intervenants canadiens, dont les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le gouvernement reste déterminé à consulter tous les Canadiens sur ce qui suit :

I SERVIR LES INTÉRÊTS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

Accroissement du commerce et des investissements avec notre partenaire commercial le plus important. Le gouvernement aide les entreprises canadiennes à pénétrer le marché américain, en accordant une importance particulière aux femmes, aux jeunes entrepreneurs et aux exportateurs autochtones. Depuis 1984, le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers a aidé 14 400 sociétés. Au cours des deux dernières années, les missions d'Équipe Canada Atlantique à New York, Atlanta et Boston ont généré de nouvelles opportunités d'affaire pour les entreprises canadiennes. De même, sous la direction du premier ministre et des chefs des gouvernements provinciaux et territoriaux, la mission d'Équipe Canada Ouest à Dallas et Los Angeles a mis en train un nouveau partenariat intergouvernemental pour la promotion des exportations et des investissements. En étroite collaboration avec les organismes provinciaux compétents, Partenariat pour l'investissement au Canada travaille pour maintenir et accroître les investissements américains au Canada et pour attirer de nouveaux capitaux et de nouvelles technologies. Dans le cadre de notre initiative de réglementation intelligente, le gouvernement envisage actuellement les moyens d'élargir l'étendue et la portée de la coopération avec les États-Unis en matière de réglementation afin de réduire encore plus les obstacles pour les entreprises canadiennes.

Défense de l'accès canadien aux marchés. De concert avec les intervenants de l'industrie, les provinces et les territoires, le gouvernement travaille au règlement des différends commerciaux bilatéraux, y compris ceux qui touchent le bois d'œuvre résineux et le blé, en recourant aux mécanismes de règlement des différends de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et en prenant des initiatives ciblées pour influencer les décideurs.

Pour une frontière Canada-États-Unis sûre et efficace. Le Canada et les États-Unis collaborent étroitement à la mise en œuvre du plan d'action en 30 points sur une frontière intelligente dont ils avaient convenu en décembre 2001. Ils ont intensifié à cette fin la coopération entre leurs

organismes chargés de l'immigration, des douanes, des transports et de la sécurité. De concert avec les intervenants de l'industrie, les initiatives EXPRES (Expéditions rapides et sécuritaires) facilitent le mouvement des marchandises à faible risque ayant fait l'objet d'une approbation préalable. Le programme NEXUS permet aux autorités canadiennes et américaines des douanes et de l'immigration de concentrer leur attention sur les voyageurs à risque élevé en permettant un passage rapide et des formalités simplifiées aux voyageurs fréquents préapprouvés. Les Équipes intégrées de la police des frontières du Canada et des États-Unis (EIPF), qui sont composées d'agents de police, d'immigration et de douanes, luttent contre la criminalité organisée transfrontalière et enquêtent sur les menaces terroristes. Un comité directeur binational chargé de réduire les risques liés à nos infrastructures essentielles a été formé pour étudier et superviser les activités transfrontalières reliées à l'énergie, aux télécommunications, aux transports, à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la défense. En décembre 2002, le Canada et les États-Unis se sont aussi entendus sur un programme de coopération bilatérale dans le domaine de la biosécurité.

Promotion de la sécurité du Canada grâce à la coopération en matière de défense. La Commission permanente mixte de défense (PJBD), qui a été créée en 1940, est une tribune bilatérale qui permet l'établissement de contacts militaires et diplomatiques essentiels aux paliers supérieurs. Un pilier solide de nos relations, le Commandement de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) est un commandement militaire binational formé en 1958 dans le but de surveiller et de défendre l'espace aérien de l'Amérique du Nord. En 2001, NORAD a été renouvelé pour une autre période de cinq ans. En décembre 2002, le Canada et les États-Unis ont annoncé la création, dans les locaux du NORAD, d'un groupe de planification binational chargé de renforcer nos capacités de réaction à des attaques et des menaces essentiellement maritimes, mais aussi terrestres, par des groupes terroristes ou d'autres et de faciliter le soutien militaire binational aux autorités civiles des deux pays qui en auraient besoin en cas de catastrophe ou d'une autre urgence majeure.

Protection de notre environnement commun. Instituée en vertu du *Traité des eaux limitrophes* de 1909, la Commission mixte internationale continue d'aider le Canada et les États-Unis à gérer et à protéger conjointement les ressources hydriques qu'ils partagent et à trouver des solutions à des problèmes environnementaux. Le Canada et les États-Unis ont annoncé le 6 janvier 2003 une nouvelle stratégie sur la qualité de l'air transfrontalier qui, en se basant sur *l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air* de 1991, permettra de réaliser de nouveaux projets pilotes conjoints. En 2001, les deux pays ont créé un Groupe de travail sur la coopération en matière de changement climatique, dans le cadre duquel ils ont intensifié leur coopération sur l'atténuation des incidences des émissions de gaz à effet de serre ainsi que dans les domaines des sciences, de la mesure et des recherches sur différents secteurs clés, comme l'énergie, les transports, l'agriculture et l'utilisation des terres.

Plus grande sensibilisation au Canada. Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement a annoncé qu'il « augmentera sa présence consulaire pour accroître l'équité et la sécurité de notre commerce ainsi que pour créer une image de marque canadienne aux États-Unis ». Le *Budget*

2003 prévoit un financement sur plus de cinq ans pour renforcer la capacité du Canada de jouer un rôle actif sur les plans local et régional à l'échelle des États-Unis. Les échanges universitaires continuent à promouvoir une meilleure compréhension du Canada par les Américains. Le programme binational Fulbright offre des subventions à des personnes de chacun des deux pays pour étudier ou enseigner dans l'autre. Il y a également l'Association des études canadiennes aux États-Unis, une organisme pluridisciplinaire formé d'universitaires, de professionnels et de représentants d'établissements voués à l'amélioration de la compréhension du Canada aux États-Unis.

II RENFORCEMENT DES LIENS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DU CANADA AVEC LE MEXIQUE

Pour une croissance économique et une prospérité mutuelles. En 1998, sous la direction du premier ministre, la mission d'Équipe Canada à Mexico a entraîné la signature du plus grand nombre de contrats d'affaires jamais enregistré par une mission d'Équipe Canada à ce moment. On a compté plus de 15 missions commerciales au Mexique en 2001 et 20 autres en 2002. En 2000, Exportation et Développement Canada a ouvert un bureau à Mexico, dans les locaux de l'ambassade canadienne, et a étendu ses services à Monterrey en 2002. En 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre des Ressources naturelles ont dirigé séparément des missions d'affaires au Mexique. Plus de 60 représentants de sociétés et de gouvernements canadiens ont participé en 2002 à la mission commerciale du Canada au Mexique conduite par le ministre du Commerce international. Grâce au Programme canadien des travailleurs agricoles saisonniers, 10 739 ouvriers temporaires mexicains sont venus au Canada en 2002. Le Mexique est le pays d'origine de plus de 50 % des travailleurs agricoles temporaires étrangers qui viennent au Canada.

Expansion de la coopération en matière de gouvernance à l'appui de l'engagement du Mexique envers la démocratie, les droits de la personne et la bonne gestion publique. Depuis l'élection du président Fox, de hauts fonctionnaires canadiens ont échangé des vues et de l'information avec des homologues mexicains sur des sujets généraux tels que la coordination des politiques gouvernementales, le fédéralisme, la planification stratégique et la planification budgétaire. Avec l'aide du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le gouvernement mexicain a récemment adopté une loi sur l'accès à l'information. Le Canada collabore également avec le ministère mexicain du Travail, notamment sur l'administration de la santé et de la sécurité au travail. Des organismes indépendants, comme les Commissions respectives des droits de la personne ainsi qu'Élections Canada et l'Institut électoral fédéral du Mexique, ont établi d'excellentes relations. Le Canada et le Mexique ont récemment signé un protocole d'entente sur le gouvernement électronique destiné à renforcer les efforts mexicains de promotion de la transparence. Les récentes visites au Mexique du premier ministre et du vice-premier ministre ont permis au Canada de réaffirmer son engagement à étendre la coopération dans cet important domaine.

Renforcement de la connaissance et de la compréhension mutuelles de notre identité et de nos valeurs. Le gouvernement continue à appuyer les échanges culturels et universitaires tels que les consultations culturelles Canada-Mexique qui ont eu lieu à Mexico en 2002 et la visite au Canada en 2002 d'une équipe du ministère mexicaine de l'Éducation pour examiner les pratiques exemplaires canadiennes dans le domaine de l'éducation. Des projets de coopération entre universités canadiennes et mexicaines contribuent à la modernisation de l'éducation grâce à l'élaboration de contenus et à la transmission par des installations de téléenseignement. Dans le cadre du programme des bourses réciproques Canada-Mexique, chacun des deux gouvernements accorde chaque année 15 bourses d'études de troisième cycle dans l'autre pays. De plus, l'accord Canada-Mexique sur la « banque des missions » a permis des échanges de visites d'éminents écrivains et artistes. L'ambassade du Canada à Mexico appuie des centres d'études canadiennes actifs et exécute un programme dynamique de diplomatie ouverte pour promouvoir la culture et les valeurs canadiennes.

Partenariat bilatéral en politique étrangère et en sécurité fondé sur des questions d'intérêt commun. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le Mexique pour mettre en place un partenariat plus stratégique en matière de sécurité mondiale, par exemple en coopérant dans des forums multilatéraux comme l'Organisation des États américains (OEA) et les Nations Unies (ONU). Le Canada et le Mexique, de concert avec le Centre Pearson pour le maintien de la paix et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, ont collaboré à un séminaire très fructueux sur le maintien de la paix, tenu à Mexico, en 2002. En 1998, le Canada et le Mexique ont signé un protocole d'entente pour la lutte contre le trafic des narcotiques et la dépendance aux drogues. De plus, un protocole d'entente signé en février 2003 a étendu la coopération Canada-Mexique à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la criminalité organisée.

III POUR UN PROGRAMME ÉLARGI DE COOPÉRATION TRILATÉRALE

Pleine utilisation des mécanismes trilatéraux de l'ALENA. De solides bases pour des relations trilatérales constructives ont été établies dans le cadre de l'ALENA et des ententes parallèles (Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail). Sous la direction des ministres du Commerce, la Commission de l'ALENA supervise l'activité d'une trentaine de groupes de travail et de comités chargés de l'application de différents articles de l'Accord. Les ministres de l'Environnement président la Commission nord-américaine de coopération environnementale, dont les activités consistent à faciliter la mise en œuvre régionale d'accords mondiaux tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, à prendre des mesures favorisant la biodiversité comme l'élaboration d'une Initiative nord-américaine pour la conservation des oiseaux et à élaborer un programme conjoint de promotion de la santé des enfants et de l'environnement. Les ministres du Travail tiennent une réunion annuelle et président les travaux de la Commission de coopération dans le domaine du travail, dont le rôle est de favoriser une application efficace de la législation du travail grâce à des programmes annuels d'activités conjointes, de consultation et d'édition de publications sur des sujets tels que

la législation du travail, la santé et la sécurité au travail et l'égalité des sexes. Les activités conjointes sont ordinairement tripartites (gouvernement, employeurs et syndicats).

Échanges trilatéraux extérieurs à l'ALENA. La Commission forestière pour l'Amérique du Nord a permis au Canada, aux États-Unis et au Mexique de discuter des politiques et des mesures techniques relatives à la gestion des incendies, aux produits forestiers, aux insectes et aux maladies ainsi qu'aux changements climatiques. Dans le milieu des années 90, la crise du peso a incité les trois ministres des Finances et les dirigeants des trois banques centrales à se rencontrer tous les ans pour discuter de questions financières et monétaires nord-américaines. Aux termes de l'Accord trinational en agriculture, des représentants des autorités agricoles fédérales, provinciales et d'État ainsi que des intervenants de l'industrie des trois pays tiennent des réunions régulières pour augmenter la compréhension et renforcer la collaboration entre les trois secteurs agricoles. En 2001, le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie a été établi comme tribune technique devant favoriser la communication et coordonner les efforts tendant à créer des marchés nord-américains efficaces de l'énergie. Le Programme de mobilité nord-américaine en éducation supérieure, qu'administrent conjointement les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, favorise l'établissement d'une dimension nord-américaine de l'éducation et de la formation centrée sur les étudiants.

Pour une meilleure compréhension de l'espace nord-américain. Au cours de leur première réunion trilatérale à Québec, en avril 2001, les trois dirigeants nord-américains ont préconisé la tenue d'un vaste débat public et l'intensification des recherches sur l'avenir de l'Amérique du Nord. Grâce au Projet de recherche sur les politiques (PRP) lancé par le greffier du Conseil privé pour permettre au gouvernement de mieux définir, comprendre et affronter les problèmes à long terme du pays, les relations nord-américaines font partie des grandes priorités de la recherche. Le PRP réunit des analystes des politiques d'une trentaine de ministères fédéraux, d'autres gouvernements et des milieux universitaires. Il continue à étudier les nouveaux domaines possibles de coopération trilatérale pouvant servir les intérêts canadiens et à encourager la communauté universitaire à poursuivre ses recherches sur la dynamique trilatérale et à continuer d'y participer. Les travaux récents effectués dans le cadre du PRP comprennent le forum 2002 sur l'intégration de l'Amérique du Nord, organisé de concert avec le Forum des politiques publiques du Canada, la Brookings Institution et l'Inter-American Dialogue des États-Unis et plusieurs partenaires mexicains, dont l'Institut technologique autonome du Mexique (ITAM).

Recommandation 2

Le gouvernement devrait s'attaquer, dans le prochain budget et dans le suivant, à l'amenuisement des capacités du Canada en matière de politique internationale et faire en sorte d'attribuer au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international des ressources suffisantes pour qu'il puisse diriger d'une main ferme l'élaboration et la mise en place d'un cadre stratégique solide et crédible pour les relations du Canada avec ses partenaires nord-américains.

et

Recommandation 33

Le gouvernement du Canada devrait augmenter le nombre de fonctionnaires du MAECI en poste à Washington et le nombre de consulats dans des lieux stratégiques aux États-Unis. Il devrait aussi grossir de nouveau les fonds mis à la disposition du MAECI pour la défense des intérêts canadiens et consulter les groupes industriels et autres en vue de concevoir des campagnes d'information ciblées et coordonnées.

Le gouvernement a constamment conservé de solides moyens, à la fois au pays et sur le terrain à l'étranger, de mettre en œuvre des initiatives visant à faire avancer les intérêts du Canada dans le contexte nord-américain et il entreprend d'ailleurs un exercice en vue de renforcer ces activités. *Le Cadre de planification et de priorités stratégiques de 2003* du MAECI, qui orientera les activités et les allocations budgétaires du Ministère pour les trois prochaines années, place les relations entre le Canada et les États-Unis ainsi que celles avec le Mexique en tête de liste de nos priorités.

Le *Budget 2003* prévoit un financement sur plus de cinq ans pour renforcer la capacité du Canada de jouer un rôle actif sur les plans local et régional à l'échelle des États-Unis. Pour ce faire, on créera des consulats généraux et des bureaux satellites qui se concentreront sur des dossiers stratégiques et mèneront des campagnes ciblées pour promouvoir les intérêts du Canada et on nommera jusqu'à 20 consuls honoraires dans des villes où nous n'avons pas de bureau. Le MAECI, Industrie Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada travaillent ensemble à ce projet et se sont engagés à réaffecter des ressources à cet égard. Pour sa part, Patrimoine canadien a fait preuve d'innovation et posé un nouveau jalon pour ce qui est d'ouvrir davantage les marchés internationaux aux PME du secteur de la culture en finançant récemment l'affectation de délégués commerciaux spécialisés dans ce secteur dans les consulats généraux à Los Angeles et à New York. Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) déploiera quant à lui un conseiller à l'ambassade du Canada à Washington pour qu'il assure la liaison avec ses équivalents américains. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a également accru sa représentation aux États-Unis afin de renforcer la coopération transfrontalière en matière de sécurité publique.

Compte tenu de l'intérêt croissant pour le Canada au Mexique, le gouvernement augmente le personnel de l'ambassade du Canada à Mexico. Cet été, Agriculture et Agroalimentaire Canada y affectera un agent chargé de promouvoir les intérêts du Canada dans le secteur de l'agriculture. À l'automne 2002, EDC s'est aménagé un bureau dans les locaux du consulat général du Canada à Monterrey. Par ailleurs, la hausse du nombre de touristes mexicains au Canada (143 000 en 2002) a incité la Commission canadienne du tourisme à agrandir ses bureaux à Mexico.

Recommandation 3

Le gouvernement devrait aussi veiller à assurer cohérence et coordination entre toutes les activités fédérales qui concernent de façon significative les relations nord-américaines. À cette fin, il pourrait envisager la création d'un comité spécial du Cabinet responsable des relations nord-américaines. Ce type de comité de haut niveau pourrait être coprésidé par le vice-premier ministre et le ministre des Affaires étrangères et comprendre d'autres ministres ayant d'importantes responsabilités en matière d'affaires nord-américaines.

Le gouvernement prend note de la proposition d'envisager la création d'un comité spécial du Cabinet responsable des relations nord-américaines et continue d'examiner toutes les façons possibles de donner une orientation plus stratégique au programme du Canada pour l'Amérique du Nord. La cohérence et la coordination de toutes les activités fédérales sont assurées par la structure même du Cabinet; en effet, le Comité du Cabinet sur l'union économique ou le Comité du Cabinet sur l'union sociale passent en revue toutes les grandes initiatives politiques avant qu'elles ne soient soumises au Cabinet aux fins d'examen et d'approbation. Il convient de noter que la création de tout nouveau comité du Cabinet entre dans les prérogatives du premier ministre.

Il est essentiel que la structure des comités du Cabinet et la fonction publique fédérale puissent s'adapter facilement au changement, comme l'a montré récemment la création du Comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'antiterrorisme et du Groupe de travail sur la frontière du Bureau du Conseil privé, dans le sillage des événements du 11 septembre. En 2000, on a réorganisé le MAECI pour créer la Direction générale de l'Amérique du Nord, qui aide le gouvernement à résoudre les questions relatives à la politique continentale. Le sous-ministre adjoint pour les Amériques du MAECI tient régulièrement des réunions de hauts fonctionnaires responsables des questions relatives à la gestion de la frontière canado-américaine. En janvier 2003, le MAECI a créé le poste de directeur général des Partenariats interministériels, qui est entre autres chargé d'assurer la liaison avec les ministères partenaires s'occupant de questions internationales, y compris celles concernant l'Amérique du Nord. Des efforts constants sont déployés au gouvernement pour accroître la coordination de nos activités internationales. Le gouvernement fédéral travaille aussi en partenariat avec les provinces et les territoires pour mieux coordonner les volets des relations nord-américaines qui ne sont pas de son ressort, comme il est indiqué à la réponse à la recommandation 5.

Recommandation 4

Afin d'encourager le public à s'intéresser davantage aux objectifs canadiens en Amérique du Nord, le gouvernement devrait envisager l'organisation de tables rondes nationales et/ou régionales sur les relations nord-américaines, après avoir rendu public un premier énoncé de politique à ce sujet. Ce processus de recherche du consensus pourrait être modulé en fonction de l'évolution des circonstances.

Le gouvernement reconnaît que les consultations publiques sont indispensables si l'on veut que les politiques canadiennes reflètent vraiment les valeurs et les intérêts nationaux. Les consultations menées jusqu'à maintenant révèlent que les Canadiens acceptent le fait que nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté et qu'ils sont favorables à des liens économiques plus étroits avec les États-Unis et le Mexique, pourvu que les avantages soient largement répartis au sein de nos sociétés et que les valeurs du Canada soient respectées.

Le discours du Trône de 2002 a réaffirmé l'engagement du gouvernement à faire participer les Canadiens à des échanges sur le rôle du Canada dans le monde et à définir avant la fin de son mandat « les principes directeurs à long terme de notre politique en matière d'affaires étrangères et de défense, principes qui seront le reflet de nos valeurs et de nos intérêts ». Le 22 janvier 2003, le ministre des Affaires étrangères a lancé le *Dialogue sur la politique étrangère*, qui invite les Canadiens à commenter un document de réflexion énumérant les défis et les possibilités du XXI^e siècle et donnant des exemples d'initiatives récentes du Canada en matière de politique étrangère. En ce qui concerne les relations nord-américaines, le document pose aux Canadiens la question suivante : « Comment le Canada devrait-il profiter de sa situation géographique en Amérique du Nord pour accroître sa prospérité tout en faisant valoir son identité distincte? » Au cours des derniers mois, le ministre a tenu des assemblées publiques dans tout le Canada, notamment au Manitoba, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et en Ontario, pour discuter avec les Canadiens de leurs vues sur la politique étrangère du pays. Le ministre s'est engagé à faire rapport aux Canadiens des réactions suscitées par le *Dialogue sur la politique étrangère* en juin.

Dans l'esprit de son engagement à faire participer les citoyens, le gouvernement continuera d'encourager et de soutenir un débat public suivi sur les relations du Canada avec ses partenaires nord-américains. Ainsi, tout au long de 2003, le gouvernement participera à une série d'activités telles que des colloques, des tables rondes et des consultations auprès de divers intéressés pour marquer le dixième anniversaire de l'ALENA. Une activité aura pour thème les effets de l'ALENA sur l'environnement et visera à sensibiliser l'opinion publique à la Commission de coopération environnementale de L'Amérique du Nord (CCE). Des activités similaires sont aussi prévues dans le programme de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) pour 2003-2004. Chacune de ces activités permettra la participation de différents secteurs de la société et donnera au public l'occasion d'exprimer son opinion.

Recommandation 5

Étant donné la participation croissante des acteurs non fédéraux dans nombreux aspects des relations nord-américaines, le gouvernement devrait chercher le meilleur moyen de prendre en compte les intérêts des autres paliers de l'administration publique selon le principe coopératif et au moyen d'un processus établi de consultation avec les provinces, les territoires et les municipalités dans un cadre stratégique canadien qui continue d'évoluer, afin de faire progresser ces relations.

Le gouvernement est fermement résolu à travailler dans une optique stratégique avec les provinces, les territoires et les municipalités pour servir les intérêts du Canada en Amérique du Nord. Le gouvernement a déjà des relations de travail étroites avec les provinces et les territoires au moyen de divers mécanismes bien établis, et il cherche actuellement les moyens d'enrichir cet important partenariat stratégique.

Compte tenu de l'ampleur des relations bilatérales, le gouvernement reconnaît l'importance particulière que revêt la coordination fédérale-provinciale-territoriale (FPT) en ce qui concerne les affaires canado-américaines. Depuis 2000, l'ambassade du Canada est l'hôte de réunions annuelles avec des représentants provinciaux et territoriaux. Elles sont l'occasion de discuter de questions clés figurant au programme des relations canado-américaines et de donner « le point de vue de Washington ». Au cours des deux dernières années, le gouvernement a gardé des contacts étroits avec les provinces et les territoires au sujet des questions et faits nouveaux liés à la sécurité et se rattachant au Plan d'action sur la frontière intelligente. Des séances d'information FPT ont eu lieu à Ottawa le 1^{er} décembre 2001 et le 17 janvier 2002, et une téléconférence, le 14 août 2002, a permis d'actualiser le dossier. Une autre séance d'information a eu lieu le 13 mars 2003. Le gouvernement a également invité les représentants des provinces et des territoires à assister aux séances susceptibles de les intéresser, à la réunion annuelle des chefs de mission canadiens en poste aux États-Unis et au Mexique. La réunion a eu lieu en décembre 2002. À la fin de février 2003, le gouvernement a donné le coup d'envoi à une série de consultations dans les capitales des provinces et des territoires afin d'examiner d'autres moyens de consolider le partenariat FPT sur les questions canado-américaines.

Le MAECI travaille également avec les acteurs provinciaux, territoriaux et municipaux pour renforcer les activités de sensibilisation du Canada aux États-Unis. Le MAECI facilite la participation des provinces et des territoires à de nombreuses institutions infranationales, comme la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, le Council of State Governments, les réunions entre le Western Governors' Association et les premiers ministres de l'Ouest, et le National Governors' Association. En janvier 2003, une délégation de la Fédération canadienne des municipalités a prononcé un discours devant la Conférence des maires américains à Washington sur les bouleversements que le différend commercial sur le bois d'œuvre résineux a provoqués dans leurs collectivités. La présence de cette délégation a beaucoup aidé à faire mieux comprendre aux Américains les implications de ce litige commercial bilatéral. Les

gouvernements provinciaux et territoriaux, par leurs propres activités de promotion, jouissent d'une solide présence au Mexique. Non seulement ces partenaires font avancer des intérêts commerciaux et culturels précis, mais ils jouent aussi un rôle utile dans le renforcement de la coopération entre le Canada et le Mexique dans le domaine de la gouvernance, particulièrement en ce qui a trait à la décentralisation.

Dans le domaine de la politique sur le commerce et l'investissement, le Comité fédéral-provincial-territorial du commerce (C-commerce) est une instance au niveau des fonctionnaires qui se rencontre au moins tous les trimestres pour échanger de l'information, communiquer des points de vue et élaborer des positions sur toute une gamme de questions de politique sur le commerce international, dont les négociations. Les ministres canadiens chargés du commerce se rencontrent au moins une fois l'an, de même que leurs sous-ministres. Le gouvernement communique aux provinces et aux territoires des documents importants sur la politique. De plus, des conférences téléphoniques sont organisées presque chaque semaine afin de signaler les éléments opportuns de séances de négociation importantes, de discuter de questions et de stratégies liées à la politique commerciale, et demander l'avis de nos partenaires provinciaux et territoriaux.

Enfin, le gouvernement invite aussi les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer au processus de prise de décision et de mise en œuvre des accords parallèles de l'ALENA dans les domaines de l'environnement et du travail. L'Alberta, le Québec et le Manitoba ont signé l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE), qui prévoit des mécanismes relatifs à la participation des provinces. Les décisions sur les questions liées à l'ANACE sont prises par consensus entre tous les signataires. Des réunions FPT sont tenues régulièrement aux niveaux des ministres et des fonctionnaires au sujet des dimensions intergouvernementales de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). L'Alberta, le Manitoba, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'ANACT, et des consultations sont en cours pour renforcer la collaboration et accroître le nombre de signataires. Dans l'intervalle, toute province ou territoire, signataire ou non, peut participer aux activités de coopération ayant trait à l'ANACT ou en organiser, comme l'ont d'ailleurs déjà fait un grand nombre de provinces et territoires.

Recommandation 6

Afin de rendre le Canada et les Canadiens plus à même de relever les défis d'un contexte politique nord-américain – Mexique compris – en évolution rapide, le gouvernement devrait :

- *favoriser une meilleure compréhension du dossier grâce à la création de connaissances et à la diffusion auprès du public de résultats de recherches sur l'Amérique du Nord;*
- *en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, veiller à ce que : les études nord-américaines et leur enseignement soient mieux appuyés; les programmes*

de sensibilisation du public soient renforcés; ses propres initiatives de recherche sur les politiques soient amplifiées;

- *examiner la possibilité de créer une entité ou un centre d'excellence axé sur la connaissance, avec mission d'analyser tous les aspects et toutes les conséquences d'une intégration nord-américaine, et inciter les États-Unis et le Mexique à participer à cette entreprise;*
- *envisager d'autres moyens de promouvoir le réseautage et le dialogue au sujet des questions nord-américaines, en cherchant à susciter une participation sociale aussi large que possible.*

et

Recommandation 7

Plus précisément, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international devrait chercher les moyens d'approfondir la connaissance et la compréhension des relations nord-américaines du Canada, en particulier avec les États-Unis mais aussi avec le Mexique. Le MAECI devrait aussi favoriser la participation du public à l'établissement d'une meilleure définition et à la promotion des objectifs de politique étrangère du Canada en Amérique du Nord. Par exemple, on pourrait confier au Centre canadien pour le développement de la politique étrangère la mission de créer des liens à cet égard entre les professionnels du service extérieur, les parlementaires, les universitaires, les autres chercheurs, les groupes d'intérêts et les organismes de la société civile. On pourrait également recourir aux technologies de l'information pour améliorer les échanges interactifs avec la population en générale.

Le gouvernement approuve les deux recommandations et continue d'appuyer des activités, des centres de recherche et des programmes qui visent expressément à accroître notre compréhension collective des relations nord-américaines. Par exemple, le gouvernement a parrainé un certain nombre d'importantes conférences sur l'Amérique du Nord, comme les conférences *Les liens en Amérique du Nord : occasions et défis pour le Canada*, qui a eu lieu en juin 2001 à Calgary, et *Développement du partenariat nord-américain : scénarios pour le futur*, tenue en mai 2002 à Ottawa, ainsi que le *Forum sur l'intégration nord-américaine*, qui s'est déroulé en mars 2003 à Montréal. Chacune de ces conférences, dont des résumés des discussions et des résultats ont été rendus publics, a réuni des représentants du gouvernement, des milieux universitaires, du secteur privé et de la société civile des trois pays pour qu'ils discutent des possibilités et des enjeux associés à l'interdépendance croissante entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Le gouvernement appuie aussi des centres qui se consacrent à stimuler la recherche sur la dynamique nord-américaine et à nouer des liens avec des établissements similaires aux États-Unis et au Mexique. Le MAECI a financé la création du Centre sur la politique et la société nord-américaines à l'Université Carleton, dont les activités ont suscité de l'intérêt au Canada, aux

États-Unis et au Mexique pour la création de programmes d'études nord-américaines. Le MAECI continue de verser des fonds au Consortium pour la collaboration dans l'enseignement supérieur en Amérique du Nord (CONAHEC), une entité trinationale ayant pour but d'accroître et d'encourager la collaboration dans le domaine de l'enseignement en Amérique du Nord. La Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), une organisation non gouvernementale indépendante qui réalise des analyses approfondies sur le Mexique et la dynamique nord-américaine, reçoit aussi un appui important du gouvernement.

Une meilleure compréhension des relations canado-américaines et canado-mexicaines contribue de manière générale à une meilleure compréhension de l'Amérique du Nord. Au Mexique, le MAECI verse environ 250 000 dollars par année à l'Association mexicaine d'études canadiennes (AMEC) et à dix programmes d'études canadiennes. Nos ambassades et consulats aux États-Unis et au Mexique demeurent en relation avec des centres d'études et de recherche éminents et aident régulièrement à organiser des conférences et des tables rondes sur des questions présentant un intérêt bilatéral. En 2002, les consulats généraux à New York et à Buffalo ont coparrainé une conférence où des hauts responsables des gouvernements fédéraux, des provinces et des États ainsi que des représentants du secteur privé ont discuté de questions relatives à la frontière canado-américaine. Pour répondre au besoin de mieux faire connaître le Mexique aux Canadiens, une « semaine du Mexique » a été tenue en février 2002. Des chercheurs et des décideurs des deux pays y ont été conviés dans le but de favoriser une meilleure compréhension, tant du côté canadien que mexicain, des rapports entre le Canada et le Mexique et de faire avancer le discours bilatéral sur les liens en Amérique du Nord. Un compte rendu de cette semaine consacrée au Mexique a été publié dans l'édition spéciale de mai 2002 de la revue *Horizons* du Projet de recherche sur les politiques.

Pour favoriser un plus grand engagement public, le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (CCDPE) facilite actuellement les activités liées au *Dialogue sur la politique étrangère*, qui donne aux Canadiens une occasion de donner leur opinion par courrier, par Internet ou en personne, au cours des assemblées publiques tenues par le ministre des Affaires étrangères dans tout le pays.

Recommandation 8

Le gouvernement du Canada devrait intensifier sa coopération bilatérale avec le Mexique au chapitre de la sécurité. Il devrait également examiner des moyens d'entamer des pourparlers trilatéraux avec les États-Unis et le Mexique en vue d'explorer selon une perspective commune les problèmes de sécurité de l'Amérique du Nord.

Le gouvernement estime aussi que la coopération bilatérale avec le Mexique au chapitre de la sécurité devrait s'intensifier à mesure que les réformes des services de sécurité et de renseignement mexicains progresseront. Depuis les élections fédérales qui ont eu lieu au Mexique en juillet 2000, il y a eu de nombreux échanges entre les responsables canadiens et mexicains de la sécurité, du renseignement, de la défense et de la gestion de la frontière.

En février 2001, le conseiller mexicain en sécurité nationale est venu au Canada pour discuter de la surveillance civile, de la reddition des comptes et de la transparence. Cette visite a été suivie par d'autres échanges de fonctionnaires portant sur la politique de sécurité du gouvernement, la protection et la classification de l'information, et les contrôles de sécurité. Les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont également fait part à leurs homologues mexicains de leur intérêt pour un renforcement des relations canado-mexicaines en matière de défense. Ces efforts se sont soldés par la visite du ministre de la Défense nationale au Mexique, en janvier 2002, ce qui a été fort bien accueilli. Parmi les autres initiatives du ministère de la Défense nationale, notons des visites de navires dans les ports mexicains et la participation de hauts gradés de l'armée et de la marine mexicaines à des cours offerts au Collège des Forces canadiennes. À la suite des discussions fructueuses entre le Canada et le Mexique à la Cinquième Conférence des ministres de la Défense des Amériques en novembre 2002 et de la tenue au Mexique d'une Conférence de haut niveau sur le maintien de la paix parrainée par le MAECI en janvier 2003, le ministre mexicain de la Défense a accepté d'effectuer une visite au Canada en 2003.

Les attentats du 11 septembre ont conféré une nouvelle dimension de sécurité publique aux relations nord-américaines du Canada et fait ressortir l'intérêt du Canada pour une circulation fluide des personnes et des marchandises non seulement à la frontière canado-américaine, mais aussi à la frontière américano-mexicaine. Une circulation plus fluide à la frontière américano-mexicaine facilite les échanges commerciaux croissants entre le Canada et le Mexique. C'est pourquoi le gouvernement a fait profiter au Mexique de ses expériences de gestion de la frontière et continuera d'encourager ces échanges. En janvier 2003, le vice-premier ministre a rencontré le secrétaire mexicain de l'Intérieur pour la deuxième fois en six mois afin de discuter notamment de la gestion des frontières. De plus, la ministre de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a rencontré le ministre mexicain des Finances. Le gouvernement est également en train d'étudier les moyens de mettre en commun l'information sur les migrants et les visiteurs. Étant donné la diversité des intérêts, des objectifs et des priorités dans la gestion des frontières canado-américaine et américano-mexicaine, le gouvernement croit qu'une approche bilatérale de la résolution des problèmes est toujours dans l'intérêt supérieur du Canada.

Recommandation 9

Le gouvernement devrait présenter au Parlement un rapport annuel exposant en détail l'état d'avancement du processus de la « frontière intelligente ». Les ministres responsables de la mise en œuvre des mesures de sécurité à la frontière devraient également témoigner devant les comités compétents des deux Chambres du Parlement sur le contenu de ce rapport.

Le processus de la frontière intelligente est une initiative très fructueuse et ouverte de gestion de notre frontière binationale. Depuis la signature, le 12 décembre 2001, de la Déclaration sur la frontière intelligente, le vice-premier ministre, John Manley, et le secrétaire de la Sécurité du territoire, Tom Ridge, se sont rencontrés régulièrement pour examiner les progrès accomplis sur les éléments du Plan d'action, et ils ont périodiquement publié des rapports sur l'état des travaux.

Lorsque le premier ministre Chrétien et le président Bush se sont rencontrés, le 9 septembre 2002, ils ont demandé au vice-premier ministre Manley et au secrétaire Ridge de continuer à surveiller la mise en oeuvre du Plan d'action sur la frontière intelligente et à leur remettre des rapports d'étape périodiques. Le premier rapport faisant le point après la rencontre de septembre, a été rendu public le 6 décembre 2002.

Les ministères qui participent au processus de la frontière intelligente continuent à rapporter publiquement l'état d'avancement de nombreux éléments du Plan d'action. Ainsi, les services canadiens et américains des douanes, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Immigration and Naturalization Service des États-Unis ont des sites Web et publient des communiqués sur le programme des Expéditions rapides et sécuritaires (Expres) et NEXUS. Les sites Web du MAECI et de la Maison-Blanche rendent compte de façon complète et ponctuelle du processus de la frontière intelligente. Les organismes canadiens et américains chargés des transports et de l'application de la loi rendent également compte de leurs progrès dans la réalisation des initiatives de la frontière intelligente sur leurs sites Web et par des communiqués.

Le Parlement du Canada peut consulter non seulement toute la documentation énumérée à l'instant, mais aussi interroger les hauts représentants du gouvernement qui comparaissent régulièrement devant les comités parlementaires chargés de ces questions, et se prévaloir des nombreuses séances d'information officieuses proposées aux parlementaires. Le gouvernement continuera de tenir le Parlement au courant des progrès et des difficultés observées dans le processus de la frontière intelligente au moyen des nombreux mécanismes existants. Il importe de signaler que les provinces et les territoires, ainsi que les parties intéressées dans l'industrie, sont également informés régulièrement du dossier de la frontière et des questions connexes.

Les ministres qui s'occupent du processus de la frontière intelligente sont les ministres de ADRC, de CIC, de Transports Canada, de la Défense nationale, du MAECI, de l'Agriculture et Agroalimentaire, ainsi que le solliciteur général et le vice-premier ministre. Comme toujours, les ministres sont disposés à comparaître devant les comités compétents des deux chambres du Parlement si on les y invite.

Recommandation 10

Tout en étant conscient d'éventuelles contraintes sur le plan juridique, le Comité croit que la Chambre des communes devrait constituer un comité permanent de la sécurité et du renseignement, le dotant d'installations sûres et adéquates, de personnel professionnel et habilité sur le plan de la sécurité et d'autres moyens nécessaires. De plus, le Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme devrait être remplacé par un comité permanent du Cabinet sur la sécurité nationale. En outre, le gouvernement devrait effectuer un examen des services canadiens du renseignement et transmettre ses conclusions au Parlement. Enfin, il devrait également favoriser, à cet égard, une surveillance parlementaire accrue de la part du nouveau comité permanent de la sécurité et du renseignement précité.

Quant à savoir si la Chambre des communes doit établir un comité permanent qui se consacre entièrement aux questions de sécurité et de renseignement, la décision appartient à la Chambre.

Les services canadiens de sécurité et de renseignement font l'objet d'une surveillance rigoureuse, qui fait intervenir les pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement. Le Comité de surveillance des activités de renseignement et de sécurité, la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) soumettent à des examens indépendants le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), la GRC et le CST respectivement. Ces trois organes produisent des rapports annuels que le gouvernement remet au Parlement. En outre, le vérificateur général mène un examen qui s'étend à l'ensemble du gouvernement, tandis que l'inspecteur général du SCRS se charge de l'examen ministériel. Il n'y a pour l'instant aucun besoin évident de modifier l'architecture de surveillance des services de renseignement, car elle a bien servi le Canada.

La réunion ministérielle sur la sécurité et le renseignement, présidée par le premier ministre, le vice-premier ministre assurant la vice-présidence, regroupe les ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de la Justice, de la Citoyenneté et de l'Immigration, et du Revenu national ainsi que le solliciteur général. La réunion donne aux ministres la possibilité d'assurer une orientation coordonnée des activités des services de renseignement.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, un certain nombre de modifications législatives et de changements dans le financement et les procédures ont été apportés pour renforcer la sécurité publique, améliorer la collecte et l'analyse des renseignements et renforcer la coopération et la communication des renseignements entre les membres des services canadiens de sécurité et de renseignement. De nombreuses modifications législatives seront examinées par le Parlement dans le cadre de son examen de la Loi antiterroriste, trois ans après son adoption. Par conséquent, le gouvernement estime qu'un nouvel examen des services de renseignement ne s'impose pas pour le moment.

Après les attentats du 11 septembre, le Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme (SPAT) a été mis sur pied comme instance centrale où les ministres peuvent étudier les questions relatives à la sécurité du Canada. Ce comité spécial continue de servir les intérêts du Canada en matière de sécurité, tout comme d'autres comités du Cabinet qui sont appelés et continueront d'être appelés à étudier les questions de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. En outre, l'ensemble du Cabinet peut être convoqué à tout moment pour prendre des décisions sur des questions urgentes et importantes.

Recommandation 11

Le gouvernement devrait rendre publiques toutes les ententes pertinentes en vertu desquelles les planificateurs militaires canadiens participeront aux travaux du groupe de surveillance et de planification qui vient d'être proposé et qui devrait être affecté au quartier général du NORAD.

Pour que l'utilité et les grandes répercussions de ce groupe fassent l'objet d'un débat public exhaustif, le gouvernement devrait également rédiger et déposer un rapport sur le travail de ce nouveau groupe avant le prochain renouvellement de l'entente du NORAD.

Le 9 décembre 2002, le gouvernement a annoncé un accord visant à renforcer la coopération du Canada avec les États-Unis en matière de sécurité. Le gouvernement a rendu l'accord public dès sa signature et l'a diffusé largement. Cet accord prévoit la mise sur pied d'un Groupe de planification binational rattaché au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Il aidera à sauver des vies et à limiter les dommages en coordonnant la surveillance maritime binationale et la mise en commun de renseignements, en avertissant les deux gouvernements des attaques et leur fournissant des évaluations des menaces, en élaborant des plans d'urgence qui prévoient un soutien militaire binational aux autorités civiles et en menant des exercices conjoints. Tous les plans élaborés par le Groupe de planification seront approuvés par les deux gouvernements.

Le Groupe de planification a été mis sur pied pour une période initiale de deux ans. À la fin de cette période, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Affaires étrangères remettront une recommandation au gouvernement au sujet de ces activités. Le gouvernement verra alors, de concert avec le gouvernement américain, s'il y a lieu de renouveler ou de modifier la participation du Canada au Groupe de planification ou encore d'y mettre fin. Le gouvernement informera le Parlement et le public des activités du Groupe de planification au moyen des rapports sur le rendement des ministères et du rapport annuel du chef de l'état-major de la Défense.

Recommandation 12

Le gouvernement ne devrait prendre aucune décision concernant les systèmes de défense antimissile en développement aux États-Unis, car la technologie n'a pas encore été éprouvée et les détails de leur déploiement ne sont pas connus. Il devrait toutefois continuer de surveiller l'évolution de ce programme conjointement avec le gouvernement des États-Unis et continuer de s'opposer à l'arsenalisation de l'espace.

Le gouvernement examine en profondeur tous les aspects des plans des États-Unis en matière de défense antimissile et leurs implications avant de prendre toute décision à cet égard. Le gouvernement continuera de tenir des consultations régulières sur cette question avec les États-Unis et ses alliés, à la fois sur le plan bilatéral et à l'OTAN, comme il l'a fait jusqu'ici. À l'instar des États-Unis, le Canada s'inquiète de la prolifération des missiles et des armes de destruction massive, tout en conservant, cependant, des doutes quant à l'effet que pourrait avoir un système de défense antimissile sur le contrôle des armements et la stabilité mondiale.

Le Canada demeure opposé à l'arsenalisation de l'espace. Même si le Canada est pour que l'on continue d'utiliser l'espace à des fins militaires telles que la surveillance, la collecte de renseignements et les communications, il continue à s'opposer à ce que de véritables armes y

soient disposées. On ne sait pas encore si le système de défense antimissile américain comprendra ou favorisera l'arsenalisation de l'espace.

Les États-Unis ont commencé à donner plus de détails sur leur projet de système de défense antimissile, auquel des efforts et des ressources considérables sont consacrés. Les États-Unis prévoient déployer d'ici 2004 une capacité initiale de défense antimissile. Étant donné cette décision et le calendrier prévu, le gouvernement évaluera les moyens de poursuivre le dialogue avec les États-Unis et de décider si le Canada doit jouer un rôle dans cette initiative.

Recommandation 13

Tenant compte des prochains examens de la politique étrangère et de la politique de la défense du Canada, et reconnaissant l'importante contribution des Forces canadiennes à l'atteinte des objectifs de la politique étrangère du Canada, le gouvernement devrait s'engager à augmenter substantiellement le budget du ministère de la Défense nationale et à lui assurer un financement stable pendant plusieurs années.

Le gouvernement est déterminé à fournir à la Défense nationale les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans un contexte de sécurité dangereux et impossible à prévoir.

Les compressions du budget de la défense qui ont caractérisé les années 90, dans le cadre des efforts fructueux que le gouvernement a déployés pour éliminer le déficit fédéral, se sont terminées il y a plusieurs années. Les budgets de 1999, de 2000 et de 2001 ont consenti des ressources accrues au ministère de la Défense nationale. Grâce à ces budgets, le financement de la défense aura augmenté de 7,2 milliards de dollars en tout, entre 1999-2000 et 2006-2007. En 2001, comme le Comité le signale fort judicieusement, le Canada se situait au sixième rang dans l'OTAN et au quinzième rang dans le monde par ses dépenses en matière de défense.

Cela dit, le gouvernement reconnaît que les Forces canadiennes ont toujours de lourds défis à relever. En conséquence, il a annoncé récemment, dans le budget de 2003, que les ressources de la défense seraient augmentées de 1,6 milliard de dollars au cours des deux prochains exercices. Cela représente une augmentation de 800 millions de dollars du financement de base du Ministère. La Défense nationale a également reçu 270 millions de dollars de plus en 2002-2003 pour répondre à des besoins urgents, et pour couvrir les coûts restants de la contribution canadienne aux opérations menées en Afghanistan. Ces augmentations de financement, alliées à l'engagement du ministre de la Défense nationale à réaliser des économies annuelles de 200 millions de dollars à l'intérieur du Ministère, aideront à stabiliser les Forces canadiennes. Celles-ci utiliseront ces fonds pour soutenir les programmes de formation et de recrutement, acquérir les pièces de rechange dont elles ont grand besoin et atténuer les pressions sur le budget de soutien opérationnel, soutenir et renforcer les réserves, acheter de l'équipement et moderniser les capacités dans des domaines choisis, répondre aux besoins urgents en entretien et en remplacement d'infrastructures et alléger les pressions qui se font sentir dans les opérations au Canada et à l'étranger.

Le gouvernement demeure déterminé à établir une orientation à plus long terme en matière de défense, orientation qui garantira aux forces armées l'équipement voulu pour répondre aux exigences qui lui sont faites. Les Forces canadiennes non seulement font une contribution importante à la poursuite de nos objectifs de politique étrangère, y compris ceux qui se rapportent à nos relations avec les États-Unis, mais joueront aussi un rôle crucial dans la défense de notre territoire et de notre souveraineté et le soutien des autorités civiles et des autres ministères au Canada. Bref, elles contribueront à faire du Canada un pays fort et en sécurité.

Recommandation 14

Compte tenu que la situation de la sécurité en Amérique du Nord a changé depuis le 11 septembre 2001, les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient élargir le mandat et la composition de la Commission permanente mixte de défense en y incluant toute question de sécurité pertinente et en y adjoignant tout représentant jugé approprié. Le gouvernement du Canada devrait faciliter les interactions entre la Commission et les parlementaires canadiens et encourager le gouvernement des États-Unis à en faire autant.

De façon plus générale, les ministres canadiens des Affaires étrangères et de la Défense nationale, de même que le secrétaire d'État et le secrétaire de la Défense des États-Unis – et tout autre membre du cabinet des ministres au besoin – devraient se réunir au moins une fois l'an, en alternance au Canada et aux États-Unis, pour discuter de questions communes de défense et de sécurité. Ces réunions devraient être coordonnées de concert avec la Commission permanente mixte de défense.

Le gouvernement reconnaît que les définitions de la sécurité ont changé et ont pris de l'extension depuis les attentats du 11 septembre. La 210^e Commission permanente mixte de défense (CPMD), qui a eu lieu du 15 au 18 octobre 2002 à Comox (C.-B.) a été consacrée au renforcement de la sécurité de l'Amérique du Nord. Elle a traité de la défense nord-américaine en termes généraux, et des organismes comme le Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont présenté des exposés.

La Commission mixte est pour le Canada une tribune privilégiée, car elle offre une occasion unique au personnel canadien et américain de discuter d'intérêts et de priorités mutuels et communs. Le gouvernement appuie la recommandation préconisant des contacts plus fréquents entre les parlementaires et la Commission. Des ministres rencontrent régulièrement leurs homologues américains dans des cadres bilatéraux et multilatéraux comme l'OTAN et le G8. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères a eu des réunions bilatérales avec le secrétaire d'État américain le 13 novembre 2002 et le 28 janvier 2003. Par ailleurs, le ministre de la Défense nationale a rencontré le secrétaire de la Défense des É.-U. le 8 janvier 2003. Le gouvernement continue d'encourager des rencontres bilatérales régulières et reste ouvert à la possibilité de réunions conjointes des ministres canadiens des Affaires étrangères et de la Défense nationale, d'une part, et le secrétaire d'État et le secrétaire de la Défense des États-Unis, d'autre part.

Recommandation 15

Le gouvernement du Canada devrait résister à la tentation d'essayer de marquer des points à court terme en acceptant des solutions réflexes et ponctuelles à ses différends commerciaux avec ses partenaires de l'ALENA. Les différends commerciaux devraient dans la mesure du possible, être réglés par la voie de mécanismes institutionnels fondés sur des règles, et le gouvernement devrait s'efforcer d'améliorer et d'étendre ces mécanismes à l'échelle du continent.

et

Recommandation 20

Généralement, le gouvernement du Canada devrait éviter de lier des secteurs commerciaux différents comme stratégie de résolution des différends ou de rétorsion. Le Canada devrait chercher à résoudre chaque différend indépendamment des autres, dans le contexte d'un cadre fondé sur des règles.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA le 1^{er} janvier 1994, le commerce trilatéral a augmenté de 112 p. 100 pour atteindre 615 milliards de dollars en 2001. Devant un tel volume, il n'est pas surprenant que des différends commerciaux surgissent entre les pays signataires de l'Accord. Il importe de se rappeler que le petit nombre de différends commerciaux qui ont surgi jusqu'ici ont été, en majeure partie, réglés avec succès.

Le gouvernement du Canada partage sans réserve l'avis du Comité, qui estime que chacun des rares différends commerciaux qui se produisent doit être réglé indépendamment des autres et, le plus possible, d'une façon satisfaisante pour toutes les parties, dans un cadre fondé sur des règles, y compris par des consultations, des négociations ou l'utilisation des procédures officielles de règlement des différends.

Le gouvernement du Canada est aussi d'accord avec le Comité sur l'utilité de prévoir un mécanisme de règlement des différends dans les accords de libre-échange du Canada avec des pays du continent. Tous les accords de libre-échange du Canada avec des pays de la région, y compris ceux actuellement en négociation, comportent des dispositions sur le règlement des différends.

En négociant chaque nouvel accord, le gouvernement ne perd pas de vue l'importance d'améliorer les dispositions contenues dans les accords existants, en tirant parti de l'expérience acquise lors de leur application.

Recommandation 16

Le gouvernement du Canada devrait s'entendre avec le Mexique pour amener les États-Unis à accepter d'améliorer les règles qui sont à la base du mécanisme général de règlement des

différends du chapitre 20 de l'ALENA. Il faut rendre exécutoires les rapports finaux des groupes spéciaux arbitraux. S'il s'avérait impossible de procéder à ce changement, le gouvernement du Canada devrait s'efforcer d'exploiter au maximum les mécanismes multilatéraux de règlement des différends de l'OMC pour régler les différends qui ressortissent au chapitre 20 de l'ALENA.

De plus, le gouvernement devrait s'efforcer d'accroître la transparence du processus de règlement des différends en rendant publics tous les documents relatifs à un différend, sans causer un préjudice aux entreprises en cause. Il devrait également ouvrir davantage le processus en ne limitant pas la participation aux seuls pays membres de l'ALENA, mais en acceptant les tierces parties, par exemple les provinces, les organisations non gouvernementales et d'autres.

L'expérience que le gouvernement a eue du mécanisme général de règlement des différends aux termes du chapitre 20 a été bonne. Par contre, des discussions sur les moyens d'améliorer le système pourraient être bénéfiques. Le gouvernement est d'accord pour dire que les dispositifs d'application sont essentiels à tout mécanisme efficace de règlement des différends. Les dispositions de l'ALENA sur le règlement des différends, tout comme celles de l'OMC, prévoient la publication d'un rapport final qui lie les parties, à moins que ne se dégage un consensus pour procéder autrement. Des désaccords peuvent surgir entre les parties en présence quant aux mesures à prendre pour donner suite au rapport final, mais cela n'a pas été une question litigieuse entre les partenaires de l'ALENA.

La décision de tenter de régler un différend donné en vertu du chapitre 20 de l'ALENA ou des dispositions de l'OMC dépend en grande partie de l'évaluation des droits et des obligations prévus dans chacun des accords. Lorsqu'il existe une obligation aux termes de l'ALENA, mais aucune obligation semblable ou connexe dans les accords de l'OMC, le différend peut être tranché seulement en vertu de l'ALENA. Lorsque, d'un côté comme de l'autre, les accords prévoient des obligations comparables, les gouvernements peuvent tenir compte d'un certain nombre de facteurs pour choisir une voie ou l'autre, dont la portée des obligations prévues par chacun des accords, le soutien assuré par la participation d'un groupe plus large de partenaires commerciaux dans le système de l'OMC, la jurisprudence qui peut influencer la décision.

Le gouvernement place au premier rang de ses priorités la transparence dans les accords internationaux sur le commerce et leurs mécanismes. En ce qui concerne le chapitre 20 de l'ALENA, il a poursuivi cet objectif en négociant les règles de procédure types. Il en est résulté un complément des règles de procédure de règlement des différends. Les procédures supplémentaires prévoient que, à tout moment au cours des procédures, tout gouvernement de l'ALENA peut rendre publics ses documents et ceux des autres parties au différend après en avoir retiré tout renseignement confidentiel. En outre, la transcription de l'audience peut être rendue publique 15 jours après la publication du rapport final du groupe spécial. Depuis 1995, le gouvernement a pour politique de rendre ces documents publics pourvu qu'y soient supprimés les renseignements confidentiels. Le gouvernement convient qu'il y aurait plus de transparence si les audiences étaient ouvertes aux observateurs, pour peu que des procédures satisfaisantes soient en

place pour protéger les renseignements confidentiels, et il est d'accord pour amorcer des démarches à ce propos auprès des États-Unis et du Mexique.

L'élaboration de la position du Canada présentée aux groupes spéciaux de règlement des différends bénéficie d'un processus de consultation auprès des tiers intéressés, ce qui englobe souvent l'industrie, les provinces et les organisations non gouvernementales, notamment celles qui sont mêlées de près au différend. Le gouvernement accepte la recommandation du Comité voulant que le Canada préconise un rôle accru pour les parties non gouvernementales intéressées et s'efforce d'élaborer une procédure officielle, au chapitre 20 de l'ALENA, pour tenir compte de leur rôle dans le règlement des différends aux termes de ce chapitre. Dans l'élaboration de ces procédures dans l'ALENA, de même qu'à l'OMC, il importe que tout droit d'intervention accru accordé aux intérêts non gouvernementaux soit assorti de l'obligation de pertinence quant aux faits et questions juridiques en cause, pour éviter que ces interventions ne risquent d'empêcher le groupe spécial de régler promptement les différends d'une manière qui satisfait aux exigences de l'application régulière de la loi.

Le rapport du Comité signale en outre que le mécanisme de règlement des différends décrit au chapitre 20 de l'ALENA prévoit une réunion de la Commission de libre-échange de l'ALENA comme étape intermédiaire entre les consultations et la demande d'intervention d'un groupe spécial d'arbitrage. Le rapport dit que cette étape a un caractère politique qui fait dévier un système fondé sur des règles. Bien au contraire, cette réunion qui suit les consultations renforce le système. Il offre une nouvelle occasion de résoudre les problèmes dans le respect des règles et permet aux parties de parvenir à un règlement sans recourir à un litige coûteux et très long.

Recommandation 17

Lorsqu'un groupe spécial bilatéral de l'ALENA constate que la détermination finale d'un organe gouvernemental aboutissant à l'imposition de droits antidumping ou de droits compensateurs est erronée, les droits acquittés devraient être remboursés à l'exportateur étranger, par le pays qui a perçu les droits. Le gouvernement du Canada devrait donc proposer à ses partenaires de l'ALENA d'établir un système officiel de remboursement des droits ainsi payés avec effet rétroactif à la date fixée dans la décision préliminaire ou la décision finale d'imposition des droits en question.

Le paragraphe 1904.15a) de l'ALENA exige que chacune des parties à l'accord « (modifie) ses lois ou ses règlements de telle sorte que les procédures existantes concernant le remboursement, avec intérêts, des droits antidumping ou des droits compensateurs opèrent de façon à donner effet à toute décision finale d'un groupe spécial exigeant un tel remboursement... » À la connaissance du gouvernement, aucun des trois pays parties à l'ALENA n'a négligé de tenir compte de cette obligation dans ses propres lois intérieures. Le gouvernement n'est pas au courant non plus de circonstances particulières dans lesquelles des droits antidumping ou des droits compensateurs qui auraient dû être remboursés par suite d'une décision d'un groupe spécial n'auraient pas été remboursés par les autorités intérieures compétentes.

Le gouvernement canadien et l'industrie ont demandé des examens par un groupe spécial aux termes du chapitre 19 de l'ALENA au sujet des décisions finales des États-Unis sur les subventions, le dumping et le préjudice relativement aux importations de bois d'œuvre résineux provenant du Canada. Les résultats de ces examens sont exécutoires. Le gouvernement a confiance dans la solidité de l'argumentation que le Canada a soumise à ces groupes spéciaux. Si les parties canadiennes ont gain de cause auprès de ces groupes spéciaux, les États-Unis sont tenus de rembourser avec les intérêts les montants perçus en droits compensateurs et en droits antidumping.

La Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI) relève de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE). Certaines décisions en matière de droits antidumping et compensateurs rendues par le commissaire de l'ADRC ou le Tribunal en vertu de la LMSI peuvent faire l'objet d'appels auprès d'un groupe binational de l'ALENA (partie I.1 de la LMSI). Parfois, cette procédure peut aboutir à une décision du groupe spécial portant renvoi de la décision au commissaire ou au Tribunal pour un nouvel examen. Le commissaire ou le Tribunal peuvent ainsi être amenés à rendre une décision différente. Par conséquent, des droits antidumping ou compensateurs que l'ADRC a pu percevoir par suite de la décision initiale peuvent être remboursés intégralement ou en partie, comme l'article 12 de la LMSI l'exige. Par conséquent, la recommandation du Comité est déjà mise en œuvre par la loi canadienne.

Recommandation 18

Le Comité souscrit au recours à la procédure d'examen par groupe spécial binational prévue au chapitre 19 de l'ALENA – et, au besoin, au mécanisme de règlement des différends de l'OMC – et recommande que le gouvernement du Canada continue d'exploiter toutes les voies légales qui s'offrent à lui pour le règlement satisfaisant des différends commerciaux actuels, en particulier dans le cas du différend concernant le bois d'œuvre résineux.

Le gouvernement du Canada est d'accord sur la recommandation du Comité et continuera d'exploiter toutes les voies légales qui s'offrent à lui pour régler de façon satisfaisante les différends commerciaux, y compris celui du bois d'œuvre résineux.

Dans le différend qui l'oppose aux États-Unis au sujet du bois d'œuvre, le gouvernement du Canada prend toutes les mesures possibles pour protéger les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'œuvre, ses travailleurs et toutes les localités où cette industrie est présente. Le Canada conteste les mesures commerciales américaines auprès de l'OMC et des instances de l'ALENA. Six contestations des décisions finales des États-Unis sur les subventions, le dumping et le préjudice ont été entamées auprès des tribunaux internationaux. Elles s'ajoutent aux trois autres qui portent sur les lois et pratiques américaines en matière de commerce concernant la restriction des exportations et du remboursement des droits compensateurs et antidumping, ainsi que l'amendement Byrd prévoyant la répartition du produit des droits entre les industries américaines. Le Canada a également contesté avec succès la décision préliminaire des États-Unis

sur les subventions. Parallèlement, le gouvernement est déterminé à trouver au différend commercial un règlement à long terme fondé sur une politique. En travaillant en étroite collaboration avec l'industrie du bois d'œuvre, le gouvernement fédéral a cherché avec les États-Unis les bases d'un règlement durable du différend.

Recommandation 19

S'inspirant des négociations similaires actuellement en cours à l'OMC, le gouvernement du Canada devrait activement mener des consultations avec le Mexique et les États-Unis aux termes de l'article 1907 de l'ALENA en vue d'instituer un régime unique de droits compensateurs et de droits antidumping à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Le gouvernement soutient depuis longtemps que, sur un marché nord-américain intégré, les recours commerciaux sont stériles. Par conséquent, il cherche toujours à obtenir une approche commune des recours commerciaux dans le cadre de l'ALENA. Dans le secteur de l'acier, par exemple, les gouvernements des trois pays de l'ALENA travaillent dans un cadre multilatéral, dans le contexte de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et un cadre trilatéral, dans le contexte de l'ALENA, pour tenter de résoudre les problèmes commerciaux. Les résultats de la collaboration dans le secteur de l'acier pourraient ultérieurement servir de modèle dans l'étude des formules susceptibles de remplacer les recours commerciaux.

Recommandation 21

Compte tenu du récent changement d'orientation des États-Unis à l'égard de certains aspects du chapitre 11 de l'ALENA, le gouvernement du Canada devrait revoir le plus tôt possible avec le Mexique et les États-Unis les éléments du chapitre 11 qui se sont révélés problématiques, notamment les dispositions concernant la relation investisseur-État.

Il est non seulement important, mais aussi dans l'intérêt du Canada de protéger les investisseurs contre les mesures arbitraires et discriminatoires. Une telle protection favorise un climat stable et sûr pour l'investissement international, ce qui facilite l'innovation, la productivité et la prospérité, à la fois au pays et à l'étranger. C'est pourquoi l'ALENA comporte les dispositions qui protègent les investissements contenues dans le chapitre 11.

Le gouvernement estime que l'ALENA, y compris le chapitre 11, fonctionne raisonnablement bien. Afin de parvenir à une conception cohérente de ce chapitre, les partenaires de l'ALENA se sont engagés dans le travail important et constant que sont l'examen du fonctionnement de ces dispositions et leur clarification, au besoin.

Le 31 juillet 2001, sous l'égide de la Commission de libre-échange de l'ALENA, les ministres du Commerce de l'ALENA ont publié une note d'interprétation exécutoire au sujet du chapitre 11. Elle vise à instaurer une plus grande transparence dans le processus d'arbitrage et à assurer un

traitement équitable aux investisseurs étrangers. Les ministres ont également demandé aux spécialistes en commerce de continuer à examiner l'application et le fonctionnement du chapitre 11 et de formuler des recommandations au besoin. À la réunion que la Commission du libre-échange a tenue en mai 2002, les ministres de l'ALENA ont demandé aux spécialistes en commerce de faire rapport régulièrement sur les faits nouveaux se rapportant à ce travail.

Grâce à leur expérience commune dans le cadre de l'ALENA, le Canada, le Mexique et les États-Unis sont parmi les membres les plus expérimentés de la communauté internationale en ce qui concerne le fonctionnement des règles d'investissement. Cette expérience commune aidera à préciser davantage le chapitre 11 de l'ALENA et les positions à l'égard d'accords futurs.

À ce propos, l'autorisation de négocier des accords commerciaux (TPA) récemment adoptée et signée le 6 août 2002 contient un certain nombre de dispositions se rapportant aux futurs accords sur l'investissement. La TPA n'a pas d'incidences directes sur les ententes commerciales existantes, ce qui inclut l'ALENA. Cela étant dit, les objectifs énoncés dans la TPA pourraient permettre des mises au point des règles sur la protection des investissements internationaux. Cela peut avoir des effets positifs sur notre examen permanent de cette protection aux termes de l'ALENA.

Recommandation 22

Le gouvernement du Canada devrait examiner avec les gouvernements mexicain et américain des moyens d'assurer un financement et un pouvoir de contrainte adéquats à la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord créée sous le régime de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

Dès le début, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) a été conçu de façon à assurer une large coopération en matière environnementale afin de renforcer la gestion de l'environnement et de promouvoir le développement durable. Cette insistance sur la coopération s'est traduite par la mise sur pied de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord (CCEAN), qui devait se saisir des préoccupations régionales en matière d'environnement et aider à prévenir les conflits en matière commerciale et environnementale. Les initiatives de coopération lancées par la Commission aident à promouvoir le respect des dispositions et des engagements des trois partenaires de l'ALENA en vue d'appliquer efficacement leurs lois environnementales. La Commission elle-même n'a pas de pouvoirs d'exécution.

L'Accord prévoit deux mécanismes qui sont les compléments nécessaires de la coopération et visent à faciliter et à soutenir les engagements des parties sur le plan de la mise en œuvre : les Communications des citoyens, prévues aux articles 14 et 15, et les dispositions de la partie V sur la consultation et le règlement des différends. Le premier mécanisme permet au public de jouer un rôle actif lorsqu'il croit qu'un gouvernement n'applique pas efficacement ses lois environnementales, et des citoyens des trois pays s'en sont prévalus. Le deuxième mécanisme peut toujours jouer si un différend surgit, mais les parties n'ont toujours pas eu recours à ce

mécanisme.

Le budget de la Commission s'élève actuellement à 9 millions de dollars américains par année, et il est réparti de façon égale entre les trois partenaires de l'ALENA. Il permet à la Commission d'entreprendre des activités de coopération sérieuses dans un certain nombre de domaines. Il est important de souligner que le budget de la Commission n'est pas conçu pour financer dans les trois pays des programmes qui devraient être soutenus par les gouvernements eux-mêmes. Ses ressources facilitent le travail conjoint et permettent de renforcer les capacités et d'obtenir des résultats dans les principaux domaines d'intérêt des trois parties. La Commission entame une planification stratégique visant à favoriser de meilleures décisions en matière de planification et une utilisation plus efficace des ressources de la Commission et une orientation plus précise de son activité.

Recommandation 23

Le gouvernement du Canada devrait entamer des pourparlers avec les gouvernements du Mexique et des États-Unis sur les moyens à prendre pour améliorer l'application des normes et du droit touchant les travailleurs dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). On devrait également discuter d'un financement adéquat pour le Secrétariat de l'ANACT.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) le 1^{er} janvier 1994, le gouvernement du Canada a cherché à améliorer l'application des normes et du droit touchant les travailleurs en Amérique du Nord. Il s'est aussi continuellement efforcé de faire en sorte que les parties s'entendent pour accroître le financement du Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail, afin que ce dernier puisse, entre autres, remplir son mandat pour ce qui est de faire rapport sur les tendances et les stratégies administratives se rapportant à la mise en œuvre et à l'application des lois du travail.

Le Canada appuie un programme constructif d'activités de coopération en vertu de l'Accord, notamment par sa participation active au Groupe de travail trinational sur la santé et la sécurité au travail. Le Canada continuera de chercher à établir un consensus en faveur des activités visant à améliorer l'application des normes et du droit du travail. Le prochain examen quadriennal de l'Accord (qui devait débiter en 2003) offrira une nouvelle occasion de discuter avec les États-Unis et le Mexique des façons d'améliorer la mise en œuvre ainsi que l'Accord lui-même.

Recommandation 24

Le gouvernement du Canada devrait entamer des pourparlers avec le Mexique et les États-Unis sur l'éventuelle création d'un tribunal nord-américain permanent du commerce et de l'investissement, afin que les processus de règlement des différends prévus par l'ALENA relèvent dorénavant d'un organisme juridique trinational unique.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Une étude approfondie de la faisabilité de la création d'un tribunal nord-américain permanent du commerce et de l'investissement, un organisme juridique trinational unique dont relèveraient tous les processus de règlement des différends, est cependant nécessaire étant donné les différents mécanismes de règlement des différends prévus par l'ALENA et l'expertise requise des membres des groupes spéciaux. Par exemple, le chapitre 19 de l'ALENA prévoit la mise sur pied d'un groupe spécial binational, qui remplace l'examen judiciaire par les tribunaux intérieurs d'un partenaire de l'ALENA des affaires de droits compensateurs et antidumping. Il examine à la lumière des lois internes les mesures prises par un partenaire de l'ALENA pour lutter contre des subventions ou du dumping. Par contre, les processus de règlement des différends entre États prévus aux chapitres 14 et 20, et le processus de règlement des différends entre un investisseur et un État, décrit au chapitre 11, interprète les droits et les obligations des parties au différend aux termes de l'Accord et des règles applicables du droit international. Toutefois, le gouvernement convient que les mécanismes de règlement des différends prévus actuellement par l'ALENA pourraient profiter d'améliorations et accepte d'engager des discussions avec le Mexique et les États-Unis à cet égard.

Recommandation 25

Étant donné le besoin criant de nouvelles infrastructures aux postes frontaliers canado-américains clés, le gouvernement du Canada devrait accélérer les efforts pour les construire aux points frontaliers existants et encourager davantage son vis-à-vis américain à faire de même.

Le gouvernement reconnaît le rôle critique que l'infrastructure frontalière joue dans l'économie canadienne. Il collabore donc avec différents partenaires pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives et renforcer les programmes existants afin de réduire l'encombrement à la frontière en augmentant la capacité de l'infrastructure et en recourant à des technologies telles que les systèmes de transport intelligents (STI). Ces mesures appuient les objectifs du plan d'action Canada-États-Unis de décembre 2001 sur une frontière intelligente.

Grâce au Fonds sur l'infrastructure frontalière annoncé en 2001, le gouvernement versera directement 600 millions de dollars sur cinq ans, que des contributions équivalentes provenant des provinces et d'autres partenaires permettront de doubler. Ainsi, un minimum de 1,2 milliard de dollars sera consacré à l'amélioration de l'infrastructure frontalière du Canada. Cela s'ajoute aux 65 millions de dollars que le gouvernement a réservés au Programme stratégique d'infrastructures routières.

Comme 70 % du trafic transfrontalier de camions du Canada passe par six postes frontaliers, la plus grande partie du Fonds ira à des améliorations à Windsor, Sarnia, Niagara Falls et Fort Erie, en Ontario, à Douglas, en Colombie-Britannique, et à Lacolle, au Québec. Le gouvernement fédéral et les provinces ont récemment annoncé plusieurs nouvelles initiatives à cet égard, dont 75,2 millions de dollars pour le poste de Lacolle et la route qui y mène, 243 millions de dollars pour la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique et 10 millions de dollars pour la

Saskatchewan.

Le gouvernement fédéral et la province d'Ontario collaborent étroitement pour réduire l'encombrement au poste de Windsor. Comme première étape, les deux gouvernements ont annoncé en juillet 2002 des contributions de 880 000 dollars pour des améliorations à court terme de la gestion de la circulation. Les premiers ministres du Canada et de l'Ontario ont également annoncé une contribution conjointe de 300 millions de dollars destinée à améliorer l'infrastructure existante. De plus, les deux gouvernements examinent les moyens d'accélérer l'étude actuellement réalisée par le Partenariat binational Canada-États-Unis-Ontario-Michigan pour trouver des moyens d'accroître à long terme la capacité du poste frontalier de Windsor-Detroit.

Des responsables canadiens et américains se rencontrent régulièrement pour discuter des priorités et des besoins respectifs en matière d'amélioration de l'infrastructure frontalière. De plus, le Canada et les États-Unis ont établi le Groupe de travail sur le transport frontalier, qui est chargé de renforcer la planification binationale des questions relatives à l'infrastructure frontalière. Le groupe de travail comprend des représentants des ministères des Transports nationaux, provinciaux/territoriaux et d'État ainsi que d'autres organismes qui s'occupent de la gestion de la frontière.

Recommandation 26

Le gouvernement du Canada devrait faire correspondre le nombre d'agents des douanes et de l'immigration aux postes frontaliers aux besoins actuels étant donné les nouvelles exigences de sécurité qui reposent sur eux. Il convient d'améliorer la formation et l'équipement à la disposition des douaniers.

Le gouvernement s'est empressé, immédiatement après les attentats du 11 septembre 2001, de réagir aux nouvelles pressions qui se faisaient sentir à la frontière. Ainsi, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a reçu un financement supplémentaire pouvant atteindre 87 millions de dollars pour améliorer ses moyens de prendre des initiatives à la frontière. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a reçu 49 millions de dollars pour accélérer la réalisation du programme de carte de résident permanent pour les nouveaux immigrants, améliorer le contrôle de sécurité préliminaire, accroître les mesures de détention et les moyens d'expulsion, et engager jusqu'à une centaine d'employés pour renforcer la sécurité.

Sur le 1,2 milliard de dollars prévu dans le budget de 2001 pour les mesures à prendre à la frontière, 443 millions ont été réservés à des mesures visant à renforcer la sécurité à la frontière tout en améliorant la circulation des marchandises et des personnes entre le Canada et les États-Unis. On a notamment augmenté les effectifs aux points d'entrée des voyageurs et des marchandises commerciales au Canada et adopté une technologie nouvelle pour aider l'ADRC à faciliter le passage des marchandises et des personnes aux postes de douane. L'ADRC a mis en place plus de 295 fonctionnaires pour renforcer la sécurité au moyen de ses programmes, tandis



que CIC a ajouté des fonctionnaires pour faciliter l'application du système d'information préalable sur les voyageurs (SIPV). CIC a également engagé 12 agents chargés de la sécurité publique et de la lutte contre le terrorisme. Ces agents ont été affectés à des points d'entrée stratégiques un peu partout au Canada.

L'ADRC investit environ 110 millions de dollars sur une période de cinq ans pour acquérir une technologie ultramoderne de détection de la contrebande. CIC a dépensé 5,7 millions de dollars pour acheter 54 appareils de lecture en direct du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID). Ils permettent au personnel d'immigration aux bureaux d'entrée d'obtenir automatiquement les empreintes digitales pour identifier les clients. Les services des douanes et de l'immigration sont déterminés à examiner leurs besoins à la frontière et à veiller à ce qu'un personnel suffisant soit disponible et ait la formation voulue pour répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité.

Recommandation 27

Le gouvernement du Canada devrait revoir en profondeur les règlements appliqués à l'heure actuelle par les douaniers de l'Agence des douanes et du revenu du Canada afin de les mettre à jour. Les douaniers devraient être parfaitement informés de tout changement résultant, afin de les rendre plus aptes à gérer la situation dans le contexte frontalier d'aujourd'hui.

Par l'intermédiaire du Plan d'action des douanes (PAD), des travaux en cours du Comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'antiterrorisme et du Plan d'action canado-américain sur la frontière intelligente, le gouvernement a entrepris de revoir en profondeur les procédures et le cadre de réglementation de l'Agence des douanes et du revenu du Canada afin de faire en sorte que les procédures et règlements douaniers correspondent aux pratiques commerciales modernes et établissent un juste équilibre entre le besoin de recueillir des recettes, d'assurer la sécurité et de faciliter le commerce. Avec l'aide de la technologie, on simplifie les procédures pour le commerce et les déplacements légitimes, en s'appuyant sur un système complet de gestion du risque qui intègre les principes de l'approbation préalable, de l'information préalable et de l'autocotisation.

Lancé le 7 avril 2000 et comportant 17 initiatives, le PAD est un plan quinquennal de modernisation des services douaniers, qui a pour but d'accroître la compétitivité canadienne sur les marchés mondiaux et de préserver la santé et la sécurité, des valeurs chères aux Canadiens. Au centre du Plan se trouvent des procédures fondées sur l'évaluation des risques s'appliquant aux négociants et aux voyageurs et un régime de sanctions révisé. Même si la mise en œuvre du PAD était déjà bien engagée au moment des attentats terroristes du 11 septembre, celle-ci a été élargie ou accélérée dans certaines domaines afin de resserrer la sécurité sans compromettre l'efficacité de la frontière. Les progrès accomplis dans le cadre du PAD ont permis au gouvernement d'agir rapidement en partenariat avec les États-Unis pour concevoir et mettre en application le Plan d'action canado-américain sur la frontière intelligente, une initiative stratégique commune visant à édifier une frontière encore plus sûre et efficace.

L'ADRC est responsable de huit des 30 points du Plan d'action sur la frontière intelligente, dont des processus harmonisés qui facilitent les opérations, comme NEXUS (transport terrestre et aérien) pour les voyageurs à faible risque, Expéditions rapides et sécuritaires (Expres) pour les échanges commerciaux à faible risque, ainsi que d'autres activités douanières conjointes comme Information préalable sur les passagers et Dossier passager (IPP/DP) et le ciblage des conteneurs maritimes en transit pour les secteurs où le risque est plus élevé ou inconnu. L'un des objectifs du Plan d'action sur la frontière intelligente est d'harmoniser les processus commerciaux avec les États-Unis. Le travail accompli pour atteindre cet objectif permettra au Canada d'étudier l'actuel cadre réglementaire des États-Unis afin de s'assurer de tenir compte comme il se doit des intérêts en matière de sécurité tout en facilitant les échanges commerciaux à faible risque.

D'après les estimations fondées sur le sondage annuel de l'ADRC en 2001, environ 90 % des Canadiens qui ont eu affaire aux douanes en 2001-2002 reconnaissent que le personnel des douanes est bien renseigné et compétent. La formation constante dispensée par les services des douanes et un plan énergique de transformation contribuent à maintenir cette norme. Quant à l'avenir, un plan stratégique des Douanes sur les ressources humaines est en cours de réalisation. Il vise à évaluer les besoins et à planifier les effectifs qui seront nécessaires d'ici 2005.

Recommandation 28

Le gouvernement du Canada devrait entreprendre l'examen complet des options à long terme pour la frontière canado-américaine et présenter les résultats au public. Cette étude devrait comporter une évaluation de l'expérience européenne du passage simplifié des biens et des personnes entre la plupart des pays membres de l'Union européenne et l'analyse des implications d'un éventuel périmètre de sécurité autour de l'Amérique du Nord.

Le gouvernement tient à étudier tous les moyens possibles d'améliorer les opérations à la frontière tout en y assurant une sécurité satisfaisante.

Depuis maintenant plusieurs années, le gouvernement examine différents modèles de gestion de la frontière, comme celui du « Chunnel » entre la Grande-Bretagne et la France, ou encore les dispositions d'application plus générale du processus de Schengen de l'Union européenne. Aucun de ces modèles ne saurait s'appliquer directement à la frontière entre le Canada et les États-Unis, mais les fonctionnaires canadiens et américains se rencontrent régulièrement pour étudier les moyens que les expériences des autres pourraient leur inspirer.

La gestion de la frontière canado-américaine évolue constamment, car les deux gouvernements cherchent à rendre la frontière plus efficace et plus sûre. L'un des exemples les plus évidents de cet engagement est le Partenariat stratégique canado-américain (PSCA), que le premier ministre et le président des États-Unis ont lancé en octobre 1999. Les dirigeants gouvernementaux des deux pays ont rencontré des dirigeants locaux des secteurs privé et public des deux côtés de la frontière, entre New York et l'Ontario et entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique pour discuter des moyens d'améliorer la gestion de la frontière. S'inspirant des enseignements



tirés de ces réunions, le rapport du PSCA, *Mettre en place une frontière pour le XXI^e siècle*, traite des solutions à long terme et expose trois principes directeurs dans la gestion de la frontière qui ont reçu l'appui du premier ministre et du président : modernisation, harmonisation et collaboration en matière de politiques et de gestion frontalières; intensification de la coopération en vue d'accroître l'efficacité des services de douanes et d'immigration, de l'application de la loi et de la protection environnementale à la frontière et au-delà; et la collaboration pour contrer des menaces communes qui proviennent de l'extérieur du Canada et des États-Unis

Au lendemain des attentats du 11 septembre, ces principes ont été consacrés dans la Déclaration sur la frontière intelligente du 12 décembre 2001. Certains aspects du Plan d'action sur la frontière intelligente, dont les équipes de douane communes qui doivent cibler les conteneurs dans cinq ports maritimes nord-américains et le recours à un plus grand nombre d'agents de contrôle de l'immigration dans les aéroports à l'étranger sont des exemples de mise en œuvre, par le gouvernement, de nouveaux modèles de gestion de la frontière.

Recommandation 29

Pour que l'économie du Canada demeure concurrentielle au sein d'un ensemble nord-américain de plus en plus intégré et fasse progresser le niveau de vie des Canadiens, le gouvernement devrait mettre en œuvre d'urgence des mesures supplémentaires pour réduire l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis. Il faudrait mettre en œuvre des allègements fiscaux et réglementaires, collaborer avec les provinces pour éliminer les obstacles interprovinciaux au commerce et favoriser l'investissement dans la main-d'œuvre.

Le renforcement de la compétitivité canadienne est un objectif central de l'action du gouvernement. En éliminant le déficit et en prenant des mesures pour stimuler la croissance économique, nous avons sensiblement contribué à l'amélioration du niveau de vie au Canada. De 1997 à 2002, le Canada a enregistré le plus fort taux de croissance du PIB par habitant – considéré comme étant le meilleur indicateur du niveau de vie – parmi les grands pays industrialisés, y compris les États-Unis.

En 2000, le Canada a adopté un plan devant réduire les impôts de 100 milliards de dollars en cinq ans. Il s'agissait des réductions d'impôts les plus importantes de notre histoire. Ce plan assure un avantage fiscal aux investissements faits au Canada, comme élément essentiel de notre stratégie visant une économie forte et productive. Grâce aux réductions faites jusqu'ici, ainsi qu'aux réductions provinciales des impôts sur les sociétés, le taux moyen d'imposition des sociétés aux niveaux fédéral et provincial (y compris les impôts sur le capital) est actuellement inférieur à la moyenne américaine. Le budget 2003 renforce cet avantage en proposant d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital au cours des cinq prochaines années, en commençant par les sociétés de taille moyenne qui seraient exemptées dès 2004.

Le budget 2003 favorisera également une croissance continue de la productivité canadienne et, partant, du niveau de vie des Canadiens grâce au maintien des investissements du gouvernement



dans l'apprentissage et le renforcement des compétences. Quatre priorités nationales ont été définies en matière d'innovation afin de guider nos investissements dans ces domaines : promotion d'une culture d'apprentissage continu, accroissement des compétences et du perfectionnement au travail, promotion de l'inclusivité sur le marché du travail et expansion de la connaissance et de l'information sur l'apprentissage. Ces priorités se reflètent dans plusieurs initiatives annoncées dans le budget 2003 : renforcement du Programme canadien de prêts aux étudiants, initiative de Partenariat autochtone pour l'acquisition de compétences et l'emploi, renouvellement du financement pour l'aide à l'employabilité des personnes handicapées et amélioration des processus de reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Le budget 2003 comprenait également d'importants nouveaux engagements en faveur des familles avec des enfants, dont le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la prestation récemment annoncée aux familles à faible ou à moyen revenu qui s'occupent d'un enfant handicapé. Le gouvernement fournira 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les investissements provinciaux et territoriaux dans les services de développement de la petite enfance ainsi que des fonds destinés à améliorer l'accès à des programmes et des services abordables de garde de jeunes enfants réglementés par les autorités provinciales et territoriales.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) en 1995, d'importants progrès ont été réalisés pour éliminer les obstacles à la circulation des personnes, des marchandises, des services et des investissements au Canada, surtout dans des secteurs clés tels que les marchés publics, la mobilité de la main-d'œuvre, les normes et les mesures liées aux consommateurs, les transports et l'environnement. L'ACI prévoit notamment la reconnaissance des titres de compétence délivrés par les autorités compétentes des autres provinces et territoires. Jusqu'ici, la plupart des professions autoréglementées ont conclu des ententes de reconnaissance réciproque pour faciliter la mobilité des travailleurs. Même s'il y a encore des obstacles, le gouvernement reste déterminé à travailler avec les provinces et les territoires en vue de les réduire.

Recommandation 30

Lorsqu'il évaluera les mesures à prendre pour alléger le fardeau que l'existence de plusieurs systèmes réglementaires impose aux sociétés qui mènent des activités en Amérique du Nord et pour éviter les inconvénients d'une harmonisation réglementaire, le gouvernement du Canada, en consultation avec les provinces, devrait envisager sérieusement de conclure, avec ses partenaires de l'ALENA, des ententes visant une reconnaissance mutuelle des règlements existants. Selon ces ententes, les États reconnaîtraient le cas échéant les normes réglementaires des uns et des autres, ce qui faciliterait le commerce transfrontalier.

Le Canada continue de chercher des façons d'alléger le fardeau que les systèmes réglementaires imposent aux sociétés et de faciliter le commerce entre les pays membres de l'ALENA, sans jamais perdre de vue la nécessité de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le Comité des mesures normatives de l'ALENA, qui a entre autres pour mandat de faciliter le processus par

lequel les Parties rendent compatibles leurs mesures normatives – dont font partie les règlements techniques –, constituerait, par exemple, un excellent forum où faire avancer ces idées.

La reconnaissance mutuelle n'est que l'un des nombreux mécanismes de coopération en matière de réglementation, qui comprennent aussi l'accréditation et la certification, les accords de reconnaissance mutuelle (ARM), l'équivalence (acceptation ou reconnaissance des processus ou décisions réglementaires d'autres pays car l'on juge qu'ils fournissent un niveau équivalent de protection) et l'harmonisation complète (règlements identiques ou utilisation de normes internationales).

Au cours des dix dernières années, le Canada a conclu un certain nombre d'ARM bilatéraux et multilatéraux portant sur l'évaluation de la conformité. Ces accords visent à faire en sorte que le pays importateur accepte les rapports préparés dans le pays exportateur et qui attestent que le produit visé remplit ses exigences réglementaires. Toutefois, on a constaté que les ARM peuvent être incroyablement complexes et exiger un temps et des ressources considérables, sans garantir toutefois que l'on obtiendra ce que l'on veut au bout du compte.

Le Canada est tout disposé à étudier d'autres moyens d'accroître la coopération en matière de réglementation avec ses partenaires de l'ALENA, y compris l'utilisation d'accords d'équivalence sur une base sectorielle. Même s'il sera assurément difficile et complexe de déterminer dans quelle mesure trois normes ou réglementations différentes confèrent des niveaux de protection équivalents, il peut y avoir des secteurs où les régimes de réglementation des pays membres de l'ALENA ont des buts et ses résultats similaires. Le Canada demeure disposé à étudier les possibilités de coopération dans le domaine de la réglementation en vue de faciliter le commerce.

Recommandation 31

Le gouvernement du Canada devrait aborder l'intégration économique de l'Amérique du Nord sous deux angles. Les obstacles connus à une conduite efficace des transactions transfrontalières pourraient être éliminés de façon progressive, en accord avec les autres États parties à l'ALENA. D'autre part, sans prendre position quant au bien-fondé d'une union douanière nord-américaine, le Comité estimerait utile que le gouvernement entreprenne parallèlement un examen détaillé des avantages et des inconvénients de la notion d'union douanière dans le contexte nord-américain. Cette étude pourrait mesurer l'opportunité de prendre, entre autres, l'intégration de l'industrie nord-américaine de l'acier comme modèle d'une union douanière plus large, d'un type ou d'un autre.

Le cadre dans lequel les économies du Canada, des États-Unis et du Mexique s'intègrent de plus en plus a été établi par l'ALENA. Les forces du marché continuent de favoriser l'intégration, facilitée par la certitude et la transparence que le cadre juridique de l'ALENA a instaurées. En conséquence, les exportateurs et les investisseurs sont plus à même d'exploiter leur plein potentiel en menant leurs activités dans un marché plus important et intégré.

De plus, l'ALENA est un moyen utile de promouvoir une économie nord-américaine plus



efficace et intégrée. Le cadre institutionnel de l'ALENA, composé de plus d'une trentaine de comités et de groupes de travail surveillés par une Commission du libre-échange, a été conçu pour aider à mettre l'accord en œuvre et à apporter un certain nombre d'améliorations afin que l'Accord s'adapte à l'évolution des besoins.

Les groupes de travail et les comités cherchent à lever les obstacles au commerce et à l'investissement. Les priorités du Canada, dans ce contexte, sont les activités qui peuvent avoir un effet positif important sur les affaires. Le 28 mai 2002, à la réunion de la Commission de l'ALENA qui a eu lieu à Puerto Vallarta (Mexique), les ministres ont chargé les fonctionnaires d'étudier la possibilité de nouveaux travaux trilatéraux pouvant stimuler le commerce et l'investissement. Les fonctionnaires canadiens, de concert avec leurs homologues mexicains et américains, continueront de dépister les obstacles existants au commerce et à l'investissement et de faire le travail nécessaire pour les éliminer au moyen de l'ALENA.

Une intégration plus poussée et structurée en Amérique du Nord au moyen d'une union douanière aurait des inconvénients et des avantages pour chacun des trois pays de l'ALENA. Pour l'instant, aucun des trois ne voit très nettement quel serait le bilan de pareil moyen d'intégration économique. Il faut étudier avec soin les avantages et les inconvénients d'une union douanière nord-américaine et les comparer à ceux d'autres approches, comme l'adoption d'arrangements bilatéraux portant sur des questions particulières.

Le ministre du Commerce international s'est servi du secteur de l'acier pour montrer comment les industries des trois pays de l'ALENA peuvent, compte tenu de l'intégration croissante des marchés nord-américains, en arriver à éviter de prendre des sanctions commerciales les uns contre les autres. Par exemple, les importations en provenance du Canada ont été exemptées des mesures de sauvegarde prises l'année dernière par les États-Unis à l'égard de certains produits de l'acier. En fait, les trois gouvernements ainsi que les trois secteurs de l'acier de l'ALENA travaillent à la mise en place d'une tribune qui permettra des échanges de vues réguliers et l'éventuelle mise au point d'approches communes des questions relatives à l'acier. De plus, le gouvernement coopère avec les États-Unis dans le contexte du processus à haut niveau de l'OCDE sur l'acier, l'objectif commun étant d'affronter les capacités excédentaires mondiales dans la production de l'acier et d'en arriver à de meilleures disciplines sur les subventions à l'acier qui faussent les échanges commerciaux. À long terme, les résultats de la collaboration dans le secteur de l'acier pourraient servir de modèle lors de la recherche de moyens pouvant remplacer les recours commerciaux.

Recommandation 32

Étant donné que certaines conditions préalables et essentielles à l'intégration monétaire nord-américaine – similarité des structures économiques des pays membres de l'ALENA, mobilité de la main-d'œuvre entre les pays et mise en œuvre d'un système de transferts fiscaux – ne sont pas réunies à l'heure actuelle, le gouvernement canadien devrait refuser les invitations à abandonner son régime de taux flottant. Il devrait continuer d'examiner attentivement les



options à long terme qui s'offrent à lui sur le plan monétaire et en profiter pour évaluer dans quelle mesure l'économie canadienne est déjà dollarisée, et les répercussions connexes de cette dollarisation.

Le gouvernement du Canada s'oppose à toute requête pour qu'il abandonne son régime de taux de change flottant en faveur de la parité fixe avec le dollar américain ou de l'adoption pure et simple de cette devise. Comme l'a déclaré récemment M. David Dodge, le gouverneur de la Banque du Canada, à l'heure actuelle, les coûts de la dollarisation excèdent les avantages économiques qu'elle pourrait apporter. Il serait également plus opportun, comme le gouverneur l'a laissé entendre, que tout projet d'adoption du dollar américain marque la fin, et non le début, d'un long processus d'intégration et de convergence économique. À cet égard, des recherches récentes montrent que le dollar américain est maintenant moins utilisé au Canada qu'il y a vingt ans. De plus, les marchés financiers nord-américains sont déjà intégrés par comparaison avec ceux de l'Union européenne, ce qui autorise à penser que la dollarisation ne pourrait entraîner que des gains structurels modestes. La convergence des économies nord-américaines continue d'être surveillée de près, tout comme le rôle du dollar américain dans le commerce canadien.

Recommandation 34

Le gouvernement du Canada devrait, par l'intermédiaire du nouveau Comité des relations nord-américaines que nous avons recommandé de créer au sein du Cabinet, établir dans quels domaines une coopération accrue serait indiquée. Il devrait plus précisément amener les États-Unis à désigner un représentant politique de haut niveau et devrait appliquer la formule de coopération élaborée en matière de sécurité par l'actuel vice-premier ministre canadien et l'actuel directeur de la sécurité nationale aux États-Unis, proposé comme secrétaire du nouveau Département de la sécurité nationale.

Le gouvernement prend note de la recommandation. Les transactions courantes des relations bilatérales sont gérées avec soin par les cadres supérieurs de ministères et d'organismes responsables de part et d'autre de la frontière. Des réunions ministérielles sont réservées aux échanges sur les questions pressantes qui exigent de façon immédiate une attention et une orientation politiques, à la planification stratégique et à la gestion générale des dossiers. Les ministres et hauts fonctionnaires canadiens ont d'excellentes relations de travail avec leurs homologues américains et mexicains. Ils ont des communications régulières et fréquentes en personne et par téléphone pour discuter de questions importantes. Normalement, il y a des visites ministérielles officielles au moins deux fois l'an, et il arrive souvent que des ministres rencontrent leurs homologues américains en marge des réunions multilatérales, par exemple pendant les séances de l'Assemblée générale de l'ONU ou les réunions ministérielles annuelles de l'OTAN.

Il est arrivé à l'occasion que le gouvernement nomme un ministre ou désigne une autre personne pour se charger d'un dossier particulier ou piloter une initiative bilatérale convenue. Pendant les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, à la fin des années 80, puis avec les États-

Unis et le Mexique, au début des années 90, le gouvernement a nommé un négociateur commercial en chef. De la même façon, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le vice-premier ministre a reçu comme mandat de s'occuper des questions de sécurité à la frontière canado-américaine, avec celui qui était alors le directeur de la sécurité du territoire des États-Unis. Dans la Déclaration sur la frontière intelligente qui a découlé de leurs efforts, les deux gouvernements se sont engagés à mettre en œuvre rapidement les 30 initiatives qui figurent dans le plan d'action convenu. Ce leadership a contribué à guider le Plan d'action vers sa pleine mise en œuvre.

Recommandation 35

Le gouvernement du Canada devrait tenter de resserrer ses relations avec le Mexique, plus particulièrement :

- *en appuyant davantage les initiatives visant à aider les Canadiens et les Mexicains à mieux se connaître, plus particulièrement en ce qui a trait aux politiques qui prennent de plus en plus d'importance dans le contexte nord-américain;*
- *en déterminant de manière continue les aspects particuliers des relations nord-américaines qui justifient l'élargissement d'une collaboration plus stratégique avec le Mexique dans l'intérêt du Canada, et en étudiant la collaboration entre le Canada et le Mexique qui pourrait comporter des échanges conjoints plutôt que distincts avec les États-Unis;*
- *en élargissant le programme canadien de coopération bilatérale avec le Mexique, et en étudiant la faisabilité pour le Canada d'appuyer davantage les efforts de développement du Mexique en ciblant les secteurs où les besoins sont les plus grands et en tenant des consultations avec un vaste éventail d'intervenants non gouvernementaux;*
- *en faisant participer les parlementaires le plus possible au resserriment des liens entre le Canada et le Mexique, en favorisant notamment davantage de délibérations interparlementaires sur les grands enjeux bilatéraux et nord-américains et en tenant compte des conclusions. On pourrait également étudier la possibilité d'inviter les ministres canadiens à participer aux forums interparlementaires lorsque les membres de ces forums le jugent approprié.*

Le gouvernement est pleinement d'accord sur cette recommandation. Surtout depuis 2000, la coopération bilatérale entre nos deux pays s'est fort bien développée dans de nombreux secteurs. En avril 2000, le premier ministre et le président du Mexique ont esquissé un nouveau programme de relations bilatérales, qui comprend une collaboration en vue de promouvoir la démocratie et le bon gouvernement et de renforcer la société civile au Mexique.

La coopération en matière de gestion publique constitue un nouvel axe dans nos relations



bilatérales, et le gouvernement estime que c'est là un apport essentiel, si nous voulons que le Mexique se dote des outils nécessaires à la gestion de son développement. Comme il est expliqué plus en détail en réponse à la recommandation 1, les hauts représentants du Canada continuent de communiquer de l'information à leurs homologues mexicains sur la gestion de l'appareil gouvernemental. Ainsi, le protocole d'entente Canada-Mexique de janvier 2003 sur la coopération en matière de fédéralisme est un effort de collaboration visant à aider le Mexique à moderniser son système hautement centralisé pour le rendre plus souple et réceptif à l'égard des besoins des citoyens. Ces échanges suivis ont jeté les bases de liens encore plus forts, et le gouvernement est déterminé à élargir cette coopération à de nombreux domaines. En ce qui concerne les besoins en développement du Mexique, l'ACDI a dépensé en moyenne 7 millions de dollars par année au Mexique au cours des trois dernières années, surtout par l'entremise de sa Direction générale du partenariat canadien, pour financer des projets de la base dans les États les plus pauvres du sud du Mexique.

La fréquence des contacts bilatéraux contribue à renforcer le programme Canada-Mexique. Des cadres supérieurs canadiens et mexicains représentant à peu près tout l'appareil gouvernemental ont des contacts constants, et plus de la moitié des membres du Cabinet ont rencontré leurs homologues mexicains au cours de l'année écoulée, souvent plus d'une fois. Le premier ministre Chrétien et le président Fox ont également eu plusieurs rencontres bilatérales, dont la dernière a eu lieu à Mexico en février 2003, et ils se sont rencontrés deux fois dans un contexte trilatéral, avec le président Bush. Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont également établi des liens solides avec le Mexique.

Les échanges directs entre personnes ont aussi augmenté régulièrement, notamment dans les domaines de la culture, des sports et de l'éducation. Les établissements d'enseignement du Canada accueillent chaque année plus de 10 000 étudiants mexicains et 10 739 travailleurs agricoles saisonniers mexicains sont venus au Canada en 2002. Le gouvernement contribue à soutenir une dynamique Association mexicaine d'études canadiennes, dix programmes d'études canadiennes dans de grandes universités et plus de 350 accords conclus entre universités. Développement des ressources humaines Canada, avec la collaboration des ministères mexicains et américains correspondants, offre le Programme de mobilité nord-américaine en éducation supérieure, fructueux programme d'échanges trilatéraux d'étudiants et de liens universitaires. Le Canada est de plus en plus visible sur la scène culturelle au Mexique. En 2002, il y a été mis à l'honneur lors du prestigieux *festival international Cervantino*. De la même façon, en 2002, la *Semaine du Mexique* a renforcé la visibilité de ce pays au Canada. Nos deux pays collaborent également au sein du Réseau international sur la politique culturelle pour soutenir nos objectifs communs de diversité culturelle internationale.

Les efforts soutenus que le gouvernement déploie pour appuyer la participation des parlementaires aux affaires canado-mexicaines, notamment au moyen de la réunion interparlementaire annuelle entre le Canada et le Mexique, sont expliqués en détail en réponse à la recommandation 37. Le gouvernement convient également que la participation de ministres aux visites et réunions parlementaires doit être encouragée lorsqu'il y a lieu. Au cours de la visite

que le premier ministre a faite au Mexique en février 2003, une rencontre a été prévue pour permettre au premier ministre de discuter avec les parlementaires mexicains de dossiers internationaux et bilatéraux.

Recommandation 36

Le Canada devrait proposer aux États-Unis et au Mexique un cadre de coopération trilatérale nord-américaine en vertu duquel les chefs de gouvernement des trois pays se rencontreraient chaque année ou, de préférence, tous les six mois, pour se pencher sur un ordre du jour convenu ayant trait à des questions d'intérêt commun. Dans ce même cadre, les ministres des Affaires étrangères et d'autres aussi, selon le cas, devraient être encouragés à tenir des réunions trilatérales périodiques. Le pays hôte par rotation pourrait fournir un petit secrétariat. De plus, le Canada devrait examiner d'autres options susceptibles de hausser ce niveau d'interaction intergouvernementale trilatérale selon un mode de fonctionnement plus permanent et plus soutenu.

et

Recommandation 39

Le gouvernement du Canada devrait proposer que le premier sommet officiel des chefs de gouvernement des pays d'Amérique du Nord, selon le modèle suggéré, entreprenne de déterminer les secteurs clés sur lesquels tous s'entendent pour que la coopération trilatérale soit renforcée en priorité. De là, il faudrait établir un cadre de coopération trilatérale à faire approuver lors d'un futur sommet, et les progrès de sa mise en œuvre devraient par la suite faire l'objet d'une revue systématique à chaque sommet. Le groupe d'experts dont l'établissement a été recommandé pour des consultations sur l'avenir du partenariat nord-américain pourrait également être chargé d'évaluer les secteurs d'intervention présentant le plus de possibilités pour une coopération trilatérale accrue.

Le gouvernement reconnaît l'importance de réunions fréquentes avec nos homologues américains et mexicains, et ce, à tous les niveaux. Depuis 2003, les trois dirigeants nord-américains ont eu deux réunions trilatérales. Les contacts entre les ministres chargés du commerce, du travail et de l'environnement sont réguliers, et ils ont été officialisés dans le cadre de l'ALENA. Il y a également trois réunions trilatérales régulières des ministres des Finances et des dirigeants de banque centrale. Le gouvernement encourage ses ministres et fonctionnaires à tenir compte de la dimension trilatérale et à mener des consultations trilatérales chaque fois que c'est le meilleur moyen de servir les intérêts du Canada.

Le gouvernement estime qu'il est plus efficace que les ministres et fonctionnaires explorent les domaines possibles de coopération trilatérale dans leur champ de compétence plutôt que de s'en remettre aux dirigeants. Il exploitera toutes les possibilités de coopération trilatérale accrue décelées à la faveur de ces discussions, lorsque cela convient à nos intérêts.



Nous devons également utiliser à leur plein potentiel les institutions et les mécanismes trilatéraux qui existent maintenant sous les auspices de l'ALENA et indépendamment de l'accord. Des hauts fonctionnaires canadiens travaillent en ce sens avec leurs homologues mexicains et américains. Ainsi, le Groupe de travail sur la santé et la sécurité au travail de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail est une nouvelle tribune permettant aux fonctionnaires de mettre en commun leurs compétences et de présenter des recommandations aux ministres dans cet important domaine. De la même façon, la création, au niveau des hauts fonctionnaires, du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie est un excellent point de départ pour les discussions sur la coopération trilatérale en matière d'énergie.

Recommandation 37

Les initiatives canadiennes suivantes visant à renforcer la coopération parlementaire dans un contexte nord-américain devraient être prises en considération :

- *Les dirigeants du Parlement du Canada devraient, dans un premier temps, encourager l'interaction dans les activités interparlementaires Canada-États-Unis et Canada-Mexique, et considérer la possibilité de tenir des séances conjointes. Ensuite, ils devraient pressentir leurs homologues américains et mexicains au sujet de l'éventuel établissement d'un groupe parlementaire nord-américain principal, composé de membres des groupes bilatéraux établis.*
- *Par suite de la création d'une telle association parlementaire trilatérale, le Parlement canadien devrait proposer à ses deux vis-à-vis de tenir un forum parlementaire inaugural sur l'avenir du partenariat nord-américain. Ce forum pourrait inclure des élus non fédéraux et comporter la possibilité d'un dialogue avec des représentants des gouvernements et de la société civile des trois pays. Si l'expérience est concluante, le forum trilatéral pourrait se répéter à des intervalles convenus, dans les trois pays à tour de rôle.*
- *Le Parlement et le gouvernement devraient voir à ce que le développement de la coopération interparlementaire trilatérale soit bien préparé et soutenu par les ressources supplémentaires nécessaires à cet effet. Il faudrait également songer à effectuer des échanges de personnel entre les parlements et à établir un programme de stages.*

Le gouvernement est un fervent partisan de liens parlementaires renforcés, car il s'agit d'un moyen clé de servir les intérêts de la politique étrangère du Canada en général, y compris le développement du partenariat nord-américain. Dans une lettre du 15 juillet 2002, le ministre du Commerce international et le ministre des Affaires étrangères ont encouragé le Parlement du Canada à appuyer un budget plus généreux pour les déplacements des parlementaires et souligné l'importance de cette activité pour la politique étrangère et commerciale du Canada.

Le gouvernement estime que la meilleure façon d'aborder la constitution d'un groupe parlementaire nord-américain serait de communiquer avec des alliés au sein des Congrès des États-Unis et du Mexique dans le cadre des groupes parlementaires bilatéraux existants et d'autres tribunes interparlementaires. Il favorise les échanges de personnel parlementaire et croit que, dans ce cas précis, des échanges de membres du personnel qui s'occupent de recherche en politique sur la dynamique nord-américaine seraient utiles.

Des fonctionnaires du MAECI et d'autres ministères fournissent des séances d'information, des documentations et des personnes-ressources à l'appui des conférences annuelles du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis et du Groupe d'amitié interparlementaire Canada-Mexique. Le MAECI fournit également un soutien pour les échanges parlementaires réguliers, en dehors de ces manifestations. En 2001, par exemple, le Canada a accueilli cinq délégations mexicaines composées de parlementaires ou de fonctionnaires qui s'intéressaient aux questions parlementaires. Jusqu'à maintenant, en 2003, trois délégations parlementaires canadiennes se sont rendues aux États-Unis pour rencontrer leurs homologues du Congrès ainsi que des représentants fédéraux et des États pour parler de dossiers canado-américains. En février 2003, l'ambassade du Canada a préparé un programme à l'intention des parlementaires qui accompagnaient le premier ministre au cours d'une visite officielle au Mexique afin de renforcer davantage les relations parlementaires entre le Canada et le Mexique.

Le gouvernement encourage également une participation plus poussée entre les parlementaires canadiens et leurs homologues américains et mexicains au niveau multilatéral au sein d'organisations comme le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC). Les délégations canadienne et mexicaine à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont établi une tradition, celle de tenir un déjeuner de travail commun pendant les séances trimestrielles de l'Assemblée, à Strasbourg.

Recommandation 38

Le gouvernement du Canada devrait proposer aux gouvernements des États-Unis et du Mexique la constitution d'un petit groupe d'experts hautement qualifiés, qui donnerait son avis sur l'avenir du partenariat trilatéral nord-américain. Les gouvernements s'entendraient sur le mandat du groupe, lequel bénéficierait du temps nécessaire à de vastes consultations au sein des trois pays avant la publication de ses conclusions. On pourrait demander au groupe d'examiner en profondeur la faisabilité et les avantages, notamment du point de vue de la transparence démocratique et d'obligation de rendre compte, de diverses formules pour de nouvelles institutions trilatérales comme :

- *un secrétariat plus permanent ou une « commission » pour appuyer le travail continu au moyen de sommets trilatéraux et d'autres activités de coopération intergouvernementale;*
- *un tribunal de l'ALENA permanent sur le commerce et l'investissement;*



- *un mécanisme de financement ou un fonds de développement nord-américain.*

Le gouvernement estime que le débat sur les options qui s'offrent au Canada en Amérique du Nord devrait être aussi ouvert et large que possible. L'interdépendance a des effets de plus en plus profonds sur notre société, et les Canadiens comptent que leur gouvernement les consultera pleinement à ce sujet. Nous avons besoin d'un consensus sur les orientations à prendre avant de nous engager à établir de nouveaux programmes ou institutions trilatéraux.

Un petit groupe trinational d'experts de haut niveau pourrait participer utilement à la démarche, mais il faut que la discussion soit large. Comme on l'a expliqué en réponse aux recommandations 6 et 7, les décideurs, les universitaires et les groupes de réflexion de l'ensemble de l'Amérique du Nord étudient déjà sérieusement les conséquences de l'intégration, souvent avec le soutien et la participation des gouvernements.

L'étude du Comité permanent est un excellent exemple des consultations ouvertes que le gouvernement tient à favoriser. Comme les consultations que le comité a menées à Washington et à Mexico l'ont fait ressortir, cependant, le débat ne se déroule pas dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Si nous voulons dégager un consensus sur un programme trilatéral, il est essentiel de promouvoir un large débat public au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

